

Budget voté 2002

Charges communes

Note explicative

Le budget voté de 2002 est le premier budget exprimé en euros.

- 1) Le budget voté est présenté par chapitre, le plus souvent décrit en quatre ou cinq parties :
 - les chapitres de dépenses ordinaires comportent en principe une présentation des crédits de la loi de finances, par article, puis une présentation détaillée des crédits par paragraphe, une partie d'analyse des crédits et des éléments d'information sur l'exécution. Des annexes peuvent être ajoutées ;
 - les chapitres de dépenses en capital comportent une répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année, une prévision de répartition des AP nouvelles, puis une description des dispositifs et textes de référence, le calcul des crédits de paiement restant à ouvrir, les transferts et répartitions non soldés et des éléments d'information sur l'exécution.
- 2) Les sommes figurant dans le présent fascicule sont exprimées en euros, sauf indication contraire.
- 3) La valeur du point d'indice majoré prise en compte pour le calcul des crédits de rémunération est de 52,0638 €
- 4) Dans le développement des chapitres de personnel, la dépense annuelle théorique n'est mentionnée que lorsqu'elle est d'un montant différent de celui des crédits. Les tableaux d'emplois et d'indemnités apparaissent dans la troisième partie "Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique" de chaque chapitre. Par dépense annuelle théorique, on entend, pour les rémunérations principales, le produit de l'indice majoré moyen par l'effectif et la valeur du point, et, pour les chapitres indemnitaires, le produit du taux moyen par l'effectif.
- 5) Le budget voté ne retrace pas l'ensemble des paragraphes de la nomenclature d'exécution.
- 6) En ce qui concerne le tableau des éléments d'information sur les crédits disponibles des chapitres de dépenses de capital, le montant des AP disponibles et celui des CP disponibles n'ont pas lieu d'être rapprochés, bien qu'ils figurent sur une même ligne. On entend en effet par AP disponibles celles qui n'ont été ni affectées ni déléguées et par CP disponibles ceux qui n'ont pas fait l'objet de paiement ; les CP disponibles sont destinés à couvrir l'ensemble des AP, qu'elles aient ou non été déléguées, affectées ou engagées, et non les seules AP disponibles.

Table des matières

I. Récapitulations des crédits	5
Crédits par titre et partie	7
Crédits et effectifs par agrégat et titre	9
Crédits par chapitre et article	11
II. Analyse des crédits	19
Dépenses ordinaires.....	21
Dépenses en capital.....	133
III. Documents annexes	143
Présentation des dépenses, par agrégat et titre	145
Présentation économique des dépenses.....	147
Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans	149

I. Récapitulations des crédits

Crédits par titre et partie

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses ordinaires		116.979.881.492
Titre I - Dette publique et dépenses en atténuation de recettes		102.621.303.765
1ère partie - Dette négociable à long, moyen ou court terme		38.839.655.001
2ème partie - Dette non négociable. Dette à vue		671.348.764
3ème partie - Charges diverses résultant de la gestion de la dette et frais de trésorerie		45.000.000
4ème partie - Garanties		125.300.000
5ème partie - Dépenses en atténuation de recettes		62.940.000.000
Titre II - Pouvoirs publics		779.102.727
partie unique - Pouvoirs publics		779.102.727
Titre III - Moyens des services		10.736.010.000
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité		445.000.000
2ème partie - Personnel. Pensions et allocations		5.901.000.000
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales		4.304.000.000
7ème partie - Dépenses diverses		86.010.000
Titre IV - Interventions publiques		2.843.465.000
1ère partie - Interventions politiques et administratives		145.955.000
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions		1.510.810.000
6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité		1.186.700.000
Dépenses en capital	"	"
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat	"	"
7ème partie - Equipements administratif et divers	"	"
Total général	"	116.979.881.492

Crédits et effectifs par agrégat et titre

Agrégats	Dépenses ordinaires			Dépenses en capital			Total pour 2002	Effectifs pour 2002
	Titre I	Titre II	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
21 Interventions politiques et administratives et action internationale			86.010.000	145.965.000			231.975.000	
22 Interventions économiques et sociales	125.300.000			2.697.500.000			2.822.800.000	
31 Dette publique	39.556.003.765						39.556.003.765	
32 Dépenses en atténuation de recettes	62.940.000.000						62.940.000.000	
33 Pouvoirs publics		779.102.727					779.102.727	
34 Dépenses communes de personnel			10.650.000.000				10.650.000.000	
Total général	102.621.303.765	779.102.727	10.736.010.000	2.843.465.000			116.979.881.492	

Crédits par chapitre et article

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Dépenses ordinaires				
Titre I - Dette publique et dépenses en atténuation de recettes				
1ère partie - Dette négociable à long, moyen ou court terme				
11-05			Service des rentes amortissables, des emprunts d'Etat et des obligations du Trésor à moyen et long terme	28.857.135.001
	10	31	Intérêts des emprunts et des obligations émis à taux fixe	25.650.906.001
	20	31	Intérêts des emprunts et des obligations émis à taux variable	920.067.000
	40	31	Service des autres emprunts en devises	"
	50	31	Charges des obligations indexées sur l'inflation	907.818.000
	60	31	Intérêts des obligations à intérêts capitalisés	9.144.000
	70	31	Intérêts des rentes sur l'Etat et des emprunts entièrement échus	200.000
	90	31	Intérêts des émissions à réaliser	1.369.000.000
11-06			Intérêts des bons du Trésor à court ou moyen terme et valeurs assimilées	9.982.520.000
	10	31	Bons à taux fixe et à intérêts précomptés	2.250.000.000
	20	31	Bons à taux fixe et à intérêts annuels	7.732.520.000
	30	31	Autres bons du Trésor négociables	"
2ème partie - Dette non négociable. Dette à vue				
12-01			Intérêts des comptes de dépôt au Trésor	330.000.000
	10	31	Intérêts des comptes de dépôt au Trésor	6.000.000
	20	31	Rémunération des avoirs des particuliers et des entreprises aux comptes chèques postaux	324.000.000
12-02			Bons du Trésor non négociables	134.000.000
	10	31	Bons du Trésor sur formules	134.000.000
	30	31	Service des bons déclarés perdus	"
12-03			Rémunération des dépôts de divers instituts d'émission et banques centrales	202.587.764
	10	31	Rémunération des dépôts des instituts d'émission d'outre-mer et des banques centrales africaines de la zone franc	166.000.000
	20	31	Rémunération des avances non encore remboursées à la Banque de France	36.587.764
12-05			Service de la dette de divers organismes, d'emprunts, d'annuités et d'intérêts divers	4.761.000
	10	31	Intérêts des emprunts contractés par la S.O.M.I.V.A.C.	475.766
	21	31	Rémunération de la dette de l'Etat au titre de la suppression du décalage d'un mois de la T.V.A.	2.473.276
	41	31	Rachats de concessions de canaux	"
	80	31	Annuités à la Caisse des dépôts et consignations, au Crédit foncier de France et au Crédit national	1.808.743
	90	31	Application de la législation sur les dommages de guerre	3.215

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
3ème partie - Charges diverses résultant de la gestion de la dette et frais de trésorerie				
13-01			Charges diverses résultant de la gestion de la dette	"
	10	31	Charges diverses résultant de la gestion de la dette	"
13-03			Frais divers de trésorerie	45.000.000
	10	31	Frais d'émission et de publicité des valeurs du Trésor	2.000.000
	20	31	Commissions de placement et de services financiers	36.000.000
	30	31	Gestion courante des valeurs du Trésor et frais divers	7.000.000
	40	31	Charges du fonds de stabilisation des changes	"
4ème partie - Garanties				
14-01			Garanties diverses	125.300.000
	10	22	Garanties accordées à des collectivités, établissements publics et services autonomes	"
	20	22	Garanties afférentes au financement du logement	610.000
	40	22	Garanties afférentes au financement de l'agriculture	260.000
	50	22	Garanties afférentes au financement de l'industrie	7.000.000
	70	22	Garanties afférentes à l'exportation	57.930.000
	90	22	Garanties diverses	59.500.000
5ème partie - Dépenses en atténuation de recettes				
15-01			Dégrèvements, remises et annulations, remboursements et restitutions sur contributions directes	29.474.000.000
	10	32	Dégrèvements, remises et annulations, remboursements et restitutions sur contributions directes recouvrées par la comptabilité publique	29.474.000.000
15-02			Remboursements sur produits indirects et divers	33.236.000.000
	10	32	Direction générale des impôts	32.600.000.000
	20	32	Direction générale des douanes	516.000.000
	30	32	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	"
	40	32	Programme de défense commune	"
	50	32	Produits divers	38.000.000
	60	32	Remboursements divers	12.000.000
	70	32	Remboursement forfaitaire aux exploitants agricoles non assujettis à la T.V.A.	70.000.000
15-03			Frais de poursuites et de contentieux	155.000.000
	10	32	Direction générale des impôts	16.000.000
	20	32	Direction générale des douanes et droits indirects	15.000.000
	30	32	Direction générale de la comptabilité publique	124.000.000
15-06			Décharges de responsabilité et remises de débet	75.000.000
	10	32	Débet des comptables publics de l'Etat et des régisseurs de recettes ou d'avances de l'Etat	45.000.000
	20	32	Débet des particuliers envers l'Etat	30.000.000

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Titre II - Pouvoirs publics				
partie unique - Pouvoirs publics				
20-11			Président de la République - Dotation, frais, représentation, déplacements	1.634.000
	10	33	Président de la République	1.634.000
20-12			Présidence de la République - Secrétariat général, Cabinet, Etat-major particulier, services administratifs, documentation, bibliothèque, parc automobile	13.470.165
	10	33	Présidence de la République	13.470.165
20-21			Assemblée nationale	467.104.557
	10	33	Assemblée nationale	467.104.557
20-31			Sénat	261.740.300
	10	33	Sénat	261.740.300
20-32			Sénat - Jardin et Musée du Luxembourg	13.505.300
	10	33	Jardin du Luxembourg	10.303.700
	20	33	Musée du Luxembourg	3.201.600
20-41			Assemblée nationale et Sénat - Chaîne parlementaire	14.635.205
	10	33	Société de programmes "La chaîne parlementaire - Assemblée nationale"	6.860.205
	20	33	Société de programmes "Public Sénat"	7.775.000
20-51			Conseil constitutionnel	6.017.000
	10	33	Conseil constitutionnel	6.017.000
20-61			Haute Cour de Justice	"
	10	33	Haute Cour de Justice. Dépenses diverses	"
20-62			Cour de justice de la République	766.200
	10	33	Cour de justice de la République	766.200
20-63			Cour de justice de la République. Frais de justice	230.000
	10	33	Cour de justice de la République. Frais de justice	230.000
Titre III - Moyens des services				
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité				
31-94			Mesures générales intéressant les agents du secteur public	445.000.000
	10	34	Mesures générales intéressant les agents du secteur public	445.000.000
2ème partie - Personnel. Pensions et allocations				
32-92			Versement au fonds spécial prévu par l'article 2 de la loi du 2 août 1949 pour le régime de retraite des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. Compléments de pensions aux ouvriers et allocations aux ouvriers et veuves d'ouvriers de ces établissements	15.000.000

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	10	34	Régime de retraite des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	15.000.000
32-97			Pensions	5.886.000.000
	10	34	Pensions militaires	206.500.000
	20	34	Pensions civiles (sauf P.T.T.)	1.614.000.000
	30	34	Pensions P.T.T.	4.052.000.000
	40	34	Pensions Alsace-Lorraine	13.493.000
	50	34	Contribution au paiement des pensions servies par diverses collectivités antérieurement au 1er janvier 1954 (loi du 24 mai 1951)	7.000
	70	34	Intérêts moratoires dus à l'occasion du paiement des pensions	"
	80	34	Revalorisation des pensions des anciens fonctionnaires sarrois	"
	91	34	Compléments de pension financés par le fonds de solidarité vieillesse au titre de l'article L135-2-1° du code de la sécurité sociale	"
			3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	
33-91			Personnel en activité. Prestations et versements obligatoires	4.304.000.000
	10	34	Versement à la caisse nationale d'allocations familiales (apurement)	1.535.000.000
	30	34	Fonds national d'aide au logement	51.000.000
	40	34	Versement de l'Etat au titre de la compensation des ressources et des charges des régimes de sécurité sociale	2.718.000.000
			7ème partie - Dépenses diverses	
37-07			Remboursement au titre de services rendus à diverses administrations	10.000
	10	21	Dépenses de télécommunications de diverses administrations	10.000
37-94			Dépenses éventuelles	45.000.000
	10	21	Dépenses éventuelles	45.000.000
37-95			Dépenses accidentelles	41.000.000
	10	21	Dépenses accidentelles	41.000.000
			Titre IV - Interventions publiques	
			1ère partie - Interventions politiques et administratives	
41-23			Aides de l'Etat en faveur des collectivités locales	132.234.588
	10	21	Compensation par l'Etat aux départements des réductions des taux de taxe de publicité foncière et de droit d'enregistrement en faveur des jeunes agriculteurs	2.300.000
	20	21	Dotations de l'Etat au profit du fonds national de péréquation	129.934.588
41-25			Plan d'urgence en faveur des lycées	13.720.412
	10	21	Subventions aux régions	13.720.412

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions				
44-91			Encouragements à la construction immobilière. Primes à la construction	1.510.800.000
	10	22	Habitations à loyer modéré	5.200.000
	20	22	Logements financés par prêts spéciaux du Crédit foncier de France	17.500.000
	30	22	Autres types de logements	1.478.600.000
	40	22	Prêts consentis aux fonctionnaires	1.500.000
	50	22	Amélioration de l'habitat rural	"
	70	22	Prêts locatifs aidés	"
	80	22	Prêts aidés pour l'accession à la propriété	8.000.000
44-93			Indemnisation des préjudices subis dans le secteur du tourisme suite au naufrage de l'Erika	10.000
	10	21	Indemnisation des préjudices subis dans le secteur du tourisme suite au naufrage de l'Erika	10.000
6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité				
46-02			Secours aux victimes de sinistres et calamités	2.300.000
	10	22	Fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités en métropole	760.000
	20	22	Fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités dans les départements, collectivités territoriales et territoires d'outre-mer	1.540.000
46-90			Versements à divers régimes obligatoires de sécurité sociale	880.200.000
	10	22	Assurance-vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales	"
	20	22	Régime de retraite de la S.E.I.T.A.	97.000.000
	30	22	Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale	200.000
	50	22	Financement des prestations sociales des non-salariés agricoles	270.200.000
	60	22	Fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	457.000.000
	70	22	Financement de l'allocation adultes handicapés du régime des non-salariés agricoles	55.800.000
46-91			Diverses aides en faveur des rapatriés prises en charge par l'Etat	20.600.000
	10	22	Moratoire des dettes, remise des prêts de réinstallation et financement des prêts de consolidation consentis en faveur des rapatriés	"
	20	22	Indemnisation	"
	30	22	Financement des prêts de reclassement aux rapatriés	"
	40	22	Participation de l'Etat au rachat de cotisations à l'assurance volontaire vieillesse (loi n°85-1274 du 4 décembre 1985)	13.700.000
	50	22	Versements de l'Etat à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales au titre des parts contributives dues par les caisses de retraites d'Algérie, du Maroc et de Tunisie	10.000
	60	22	Caisse de retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	6.890.000

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
46-93			Majoration de rentes	280.500.000
	10	22	Majoration des rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur	14.000.000
	20	22	Participation de l'Etat aux majorations de rentes viagères	266.500.000
46-98			Réparation de préjudices dans le domaine de la santé	3.100.000
	10	22	Réparation de préjudices résultant de la contamination par le virus d'immunodéficience humaine de transfusés	3.000.000
	20	22	Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante	100.000

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
-----------	----------	----------	-----------	-------------------------------	------------------------

Dépenses en capital

Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat

7ème partie - Equipements administratif et divers

67-04			Mesures de soutien à l'activité économique. Travaux de sécurité dans les écoles	"	"
	10	22	Crédit à répartir	"	"
67-05			Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement	"	"
	10	21	Crédit à répartir	"	"

II. Analyse des crédits

Dépenses ordinaires

Chapitre 11-05 : Service des rentes amortissables, des emprunts d'Etat et des obligations du Trésor à moyen et long terme

Articles	Crédits
10 Intérêts des emprunts et des obligations émis à taux fixe	25.650.906.001
20 Intérêts des emprunts et des obligations émis à taux variable	920.067.000
40 Service des autres emprunts en devises	"
50 Charges des obligations indexées sur l'inflation	907.818.000
60 Intérêts des obligations à intérêts capitalisés	9.144.000
70 Intérêts des rentes sur l'Etat et des emprunts entièrement échus	200.000
90 Intérêts des émissions à réaliser	1.369.000.000
Total pour le chapitre	28.857.135.001

Chapitre 11-05

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Intérêts des emprunts et des obligations émis à taux fixe	25.650.906.001
661	§14	Obligations assimilables 8,5% mars 2002	63.121.553
661	§15	Obligations assimilables 8,25% avril 2022	116.237.590
661	§16	Obligations assimilables 8% avril 2003	39.889.320
661	§17	Obligations assimilables 6% avril 2004	117.188.580
661	§18	Obligations assimilables 6,75% avril 2002	59.125.140
661	§21	Obligations assimilables 7% avril 2006	76.387.080
661	§45	Obligations assimilables 8,50% novembre 2002	1.112.762.780
661	§46	Obligations assimilables 8,50% décembre 2012	466.284.274
661	§51	Obligations assimilables 8,25% février 2004	691.405.387
661	§52	Obligations assimilables 8,50% octobre 2019	751.773.396
661	§55	Obligations assimilables 8,50% avril 2023	971.651.652
661	§56	Obligations assimilables 8,50% avril 2003	1.259.192.234
661	§57	Obligations assimilables 8,50% octobre 2008	1.511.653.696
661	§58	Obligations assimilables 6,75% octobre 2003	1.011.700.453
661	§61	Obligations assimilables 5,50% avril 2004	825.318.831
661	§62	Obligations assimilables 6% octobre 2025	510.715.687
661	§63	Obligations assimilables 6,75% octobre 2004	755.257.200
661	§64	Obligations assimilables 7,5% avril 2005	1.355.430.493
661	§65	Obligations assimilables 7,75% octobre 2005	1.216.892.581
661	§66	Obligations assimilables 7,25% avril 2006	1.353.722.858
661	§67	Obligations assimilables 6,50% avril 2011	1.294.836.865
661	§68	Obligations assimilables 6,50% octobre 2006	981.639.164
661	§69	Obligations assimilables 5,50% avril 2007	1.197.447.648
661	§71	Obligations assimilables 5,50% octobre 2007	805.037.832
661	§72	Obligations assimilables 5,25% avril 2008	1.281.206.449
661	§73	Obligations assimilables 5,5% avril 2029	892.863.442
661	§74	Obligations assimilables 4% avril 2009	761.988.836
661	§75	Obligations assimilables 4% octobre 2009	876.184.254
661	§76	Obligations assimilables 5,5% avril 2010	917.002.744
661	§77	Obligations assimilables 5,5% octobre 2010	944.901.299
661	§78	Obligations assimilables 5% 25 octobre 2016	587.100.000
661	§79	Obligations assimilables 5,75% octobre 2032	374.785.000
661	§81	Obligations assimilables 5% octobre 2011	470.201.683

Chapitre 11-05

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 20 - Intérêts des emprunts et des obligations émis à taux variable	920.067.000
661	§25	Obligations assimilables TEC10 octobre 2006	503.086.000
661	§26	Obligations assimilables TEC10 janvier 2009	416.981.000
		Article 40 - Service des autres emprunts en devises	"
663	§10	Unique	"
		Article 50 - Charges des obligations indexées sur l'inflation	907.818.000
661	§11	Obligations assimilables indexées sur l'inflation 3% juillet 2009 (intérêts)	268.420.000
661	§12	Obligations assimilables indexées sur l'inflation 3% juillet 2009 (provisions pour indexation du capital)	122.320.000
661	§13	Obligations assimilables indexées sur l'inflation 3,4% juillet 2029 (intérêts)	137.283.000
661	§14	Obligations assimilables indexées sur l'inflation 3,4% juillet 2029 (provisions pour indexation du capital)	38.200.000
661	§15	Obligations assimilables indexées sur l'inflation européenne 3% juillet 2012 (intérêts)	224.965.000
661	§16	Obligations assimilables indexées sur l'inflation européenne 3% juillet 2012 (provisions pour indexation du capital)	116.630.000
		Article 60 - Intérêts des obligations à intérêts capitalisés	9.144.000
661	§10	Obligations assimilables à intérêts capitalisés 9,82% décembre 2019	8.144.000
661	§20	Obligations assimilables mars 2028	1.000.000
		Article 70 - Intérêts des rentes sur l'Etat et des emprunts entièrement échus	200.000
661	§10	Majorat, dotations, rente viagère	"
661	§20	Rente 4,50% 1952 à capital garanti	100.000
661	§30	Intérêts des emprunts et obligations entièrement échus	100.000
		Article 90 - Intérêts des émissions à réaliser	1.369.000.000
661	§10	Unique	1.369.000.000

Chapitre 11-05

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		27.517.840.804
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-68.602.058 "
Crédit disponible pour l'exercice		27.449.238.746
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		27.445.796.644
Crédit disponible en fin d'exercice		3.442.102

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		28.546.189.765
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-15.356.190 "
Crédit disponible pour l'exercice		28.530.833.575
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		28.614.737.592
Crédit disponible en fin d'exercice		-83.904.017

Chapitre 11-06 : Intérêts des bons du Trésor à court ou moyen terme et valeurs assimilées

Articles		Crédits
10	Bons à taux fixe et à intérêts précomptés	2.250.000.000
20	Bons à taux fixe et à intérêts annuels	7.732.520.000
30	Autres bons du Trésor négociables	"
	Total pour le chapitre	9.982.520.000

Chapitre 11-06

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		9.550.881.689
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		243.918.428 "
Crédit disponible pour l'exercice		9.794.800.117
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		9.804.455.400
Crédit disponible en fin d'exercice		-9.655.283

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		9.757.867.970
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-197.333.057 "
Crédit disponible pour l'exercice		9.560.534.913
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		9.521.715.494
Crédit disponible en fin d'exercice		38.819.419

Chapitre 12-01 : Intérêts des comptes de dépôt au Trésor

Articles	Crédits
10 Intérêts des comptes de dépôt au Trésor	6.000.000
20 Rémunération des avoirs des particuliers et des entreprises aux comptes chèques postaux	324.000.000
Total pour le chapitre	330.000.000

Chapitre 12-01

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Intérêts des comptes de dépôt au Trésor	6.000.000
665	§10	Budgets annexes.- Fonds d'emprunts déposés au Trésor	"
665	§20	Intérêts des dépôts de la caisse des dépôts et consignations	"
665	§30	Intérêts des dépôts des autres institutions financières	"
665	§40	Dépôts d'établissements publics et divers	6.000.000
665	§50	Fonds particuliers des comptables	"
665	§70	Dépôts des Etats et instituts d'émission d'outre-mer	"
		Article 20 - Rémunération des avoirs des particuliers et des entreprises aux comptes chèques postaux	324.000.000
665	§10	Rémunération des avoirs des particuliers et des entreprises aux comptes chèques postaux	324.000.000

Chapitre 12-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		993.052.898
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		58.101.369 "
Crédit disponible pour l'exercice		1.051.154.267
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.104.722.657
Crédit disponible en fin d'exercice		-53.568.390

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		658.579.754
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		6.097.961 "
Crédit disponible pour l'exercice		664.677.715
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		690.808.827
Crédit disponible en fin d'exercice		-26.131.112

Chapitre 12-02 : Bons du Trésor non négociables

Articles		Crédits
10	Bons du Trésor sur formules	134.000.000
30	Service des bons déclarés perdus	"
	Total pour le chapitre	134.000.000

Chapitre 12-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Bons du Trésor sur formules	134.000.000
6641	§01	Option déclarations	20.000.000
6641	§15	Option prélèvement. Taux de 15 %	90.000.000
6641	§25	Intérêts sur bons non soumis à prélèvement ou à déclaration	1.000.000
6641	§33	Option prélèvement. Taux de 33 1/3 %	1.000.000
6641	§35	Option prélèvement. Taux de 35 %	5.000.000
6641	§38	Option prélèvement. Taux de 38 %	1.000.000
6641	§41	Option prélèvement. Taux de 40 %	1.000.000
6641	§42	Option prélèvement. Taux de 42 %	1.000.000
6641	§45	Option prélèvement. Taux de 45 %	2.000.000
6641	§60	Option prélèvement. Taux de 60 %	12.000.000
		Article 30 - Service des bons déclarés perdus	"
6641	§10	Intérêt spécial sur bons, valeurs du Trésor ou bons P.T.T. déclarés perdus	"

Chapitre 12-02

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		112.964.722
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-35.063.274 "
Crédit disponible pour l'exercice		77.901.448
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		86.612.054
Crédit disponible en fin d'exercice		-8.710.606

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		121.837.255
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-15.275.392 "
Crédit disponible pour l'exercice		106.561.863
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		103.723.778
Crédit disponible en fin d'exercice		2.838.085

Chapitre 12-03 : Rémunération des dépôts de divers instituts d'émission et banques centrales

Articles	Crédits
10 Rémunération des dépôts des instituts d'émission d'outre-mer et des banques centrales africaines de la zone franc	166.000.000
20 Rémunération des avances non encore remboursées à la Banque de France	36.587.764
Total pour le chapitre	202.587.764

Chapitre 12-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Rémunération des dépôts des instituts d'émission d'outre-mer et des banques centrales africaines de la zone franc	166.000.000
665	§11	Dépôts de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et de l'Institut d'émission d'outre-mer (comptes d'opérations)	6.000.000
665	§12	Dépôts des banques centrales africaines de la zone franc (comptes d'opérations)	160.000.000
		Article 20 - Rémunération des avances non encore remboursées à la Banque de France	36.587.764
6688	§10	Rémunération des concours de la Banque de France	36.587.764

Chapitre 12-03

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		163.120.448
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		50.308.176 "
Crédit disponible pour l'exercice		213.428.624
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		229.973.684
Crédit disponible en fin d'exercice		-16.545.060

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		220.288.830
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		86.743.491 "
Crédit disponible pour l'exercice		307.032.321
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		319.615.952
Crédit disponible en fin d'exercice		-12.583.631

Chapitre 12-05 : Service de la dette de divers organismes, d'emprunts, d'annuités et d'intérêts divers

Articles	Crédits
10 Intérêts des emprunts contractés par la S.O.M.I.V.A.C.	475.766
21 Rémunération de la dette de l'Etat au titre de la suppression du décalage d'un mois de la T.V.A.	2.473.276
41 Rachats de concessions de canaux	"
80 Annuités à la Caisse des dépôts et consignations, au Crédit foncier de France et au Crédit national	1.808.743
90 Application de la législation sur les dommages de guerre	3.215
Total pour le chapitre	4.761.000

Chapitre 12-05

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		11.909.725
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-475.641 "
Crédit disponible pour l'exercice		11.434.084
Engagements à l'administration centrale	2.216.352	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		11.341.943
Crédit disponible en fin d'exercice		92.141

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		8.331.644
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-2.995.623 "
Crédit disponible pour l'exercice		5.336.021
Engagements à l'administration centrale	2.055.439	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		4.848.787
Crédit disponible en fin d'exercice		487.234

Chapitre 13-01 : Charges diverses résultant de la gestion de la dette

Articles	Crédits
10 Charges diverses résultant de la gestion de la dette	"
Total pour le chapitre	"

Chapitre 13-01

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Charges diverses résultant de la dette	"
6181	§10	Charges d'intérêts résultant des opérations d'échanges de taux ou de devises	"
6181	§20	Achat d'options	"
6181	§30	Charges du fonds de soutien des rentes	"
6181	§40	Frais de rachat en bourse	"
6181	§50	Divers	"

Chapitre 13-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		10.407.358
Crédit disponible en fin d'exercice		-10.407.358

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		7.805.322
Crédit disponible en fin d'exercice		-7.805.322

Chapitre 13-03 : Frais divers de trésorerie

Articles	Crédits
10 Frais d'émission et de publicité des valeurs du Trésor	2.000.000
20 Commissions de placement et de services financiers	36.000.000
30 Gestion courante des valeurs du Trésor et frais divers	7.000.000
40 Charges du fonds de stabilisation des changes	"
Total pour le chapitre	45.000.000

Chapitre 13-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Frais d'émission et de publicité des valeurs du Trésor	2.000.000
66812	§10	Frais de fabrication des titres et prospectus	"
66812	§20	Publicité des émissions du Trésor	2.000.000
		Article 20 - Commissions de placement et de services financiers	36.000.000
66812	§10	Commissions de placement des emprunts syndiqués	30.000.000
66812	§20	Commission de services financiers des emprunts et des obligations	6.000.000
66812	§31	Remises aux comptables.- Bons à intérêt progressif	"
66812	§32	Remises aux comptables.- Commissions pour la gestion des emprunts de l'Algérie	"
66812	§33	Commissions aux banques.- Bons à intérêt progressif	"
		Article 30 - Gestion courante des valeurs du Trésor et frais divers	7.000.000
6181	§20	Redevance et commissions à la société des bourses françaises pour la cotation des emprunts et des obligations	2.000.000
6181	§30	Rémunérations des prestations S.I.C.O.V.A.M. S.A. pour la gestion des emprunts d'Etat négociables	2.000.000
6181	§40	Frais divers de gestion courante	3.000.000
6181	§50	Frais d'encaissement des chèques tirés sur les banques étrangères	"
		Article 40 - Charges du fonds de stabilisation des changes	"
6682	§10	Charges du fonds de stabilisation des changes	"

Chapitre 13-03

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		47.259.195
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-15.244.902 "
Crédit disponible pour l'exercice		32.014.293
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		34.336.443
Crédit disponible en fin d'exercice		-2.322.150

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		47.259.195
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		11.433.676 "
Crédit disponible pour l'exercice		58.692.871
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		48.252.629
Crédit disponible en fin d'exercice		10.440.242

Chapitre 14-01 : Garanties diverses

Articles		Crédits
10	Garanties accordées à des collectivités, établissements publics et services autonomes	"
20	Garanties afférentes au financement du logement	610.000
40	Garanties afférentes au financement de l'agriculture	260.000
50	Garanties afférentes au financement de l'industrie	7.000.000
70	Garanties afférentes à l'exportation	57.930.000
90	Garanties diverses	59.500.000
	Total pour le chapitre	125.300.000

Chapitre 14-01

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Garanties accordées à des collectivités, établissements publics et services autonomes	"
		Article 11 - Métropole	"
6731	§10	Garanties d'emprunts	"
6732	§20	Garanties de dividende	"
		Article 12 - Départements et territoires d'outre-mer	"
6731	§10	Garanties d'emprunts	"
6732	§20	Garanties de dividende	"
		Article 20 - Garanties afférentes au financement du logement	610.000
6738	§10	Garantie afférentes au financement de la construction de maisons à usage principal d'habitation	610.000
		Article 40 - Garanties afférentes au financement de l'agriculture	260.000
6731	§20	Garantie de l'Etat à certaines catégories d'emprunts contractés respectivement par des sociétaires du crédit agricole mutuel par des associations ou des sociétés d'équipements touristiques	260.000
		Article 50 - Garanties afférentes au financement de l'industrie	7.000.000
6731	§10	Garanties d'emprunts	7.000.000
		Article 70 - Garanties afférentes à l'exportation	57.930.000
		Article 71 - Assurance-crédit. - C.O.F.A.C.E.	"
6733	§10	Unique	"
		Article 72 - Assurance-prospection, foire. - C.O.F.A.C.E.	27.440.000
6733	§10	Assurance - prospection, foire	27.440.000
		Article 73 - Garantie de change. - C.O.F.A.C.E.	"
6733	§10	Garanties de change	"
		Article 74 - Garantie du risque économique. - C.O.F.A.C.E.	30.490.000
6733	§10	Garanties du risque économique	30.490.000
		Article 90 - Garanties diverses	59.500.000
6738	§10	Garanties diverses	59.500.000

Chapitre 14-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		189.036.781
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		189.036.781
Engagements à l'administration centrale	147.604.211	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		139.415.929
Crédit disponible en fin d'exercice		49.620.852

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		164.644.939
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		164.644.939
Engagements à l'administration centrale	145.613.552	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		185.868.261
Crédit disponible en fin d'exercice		-21.223.322

Chapitre 15-01 : Dégrèvements, remises et annulations, remboursements et restitutions sur contributions directes

Articles	Crédits
10 Dégrèvements, remises et annulations, remboursements et restitutions sur contributions directes recouvrées par la comptabilité publique	29.474.000.000
Total pour le chapitre	29.474.000.000

Chapitre 15-01

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Dégrèvements, remises et annulations, remboursements et restitutions sur contributions directes recouvrées par la comptabilité publique	29.474.000.000
63611	§14	Autres remboursements au titre de l'impôt sur les sociétés	9.450.000.000
63611	§15	Remises et annulations	710.000.000
63614	§16	Dégrèvements - Contributions directes - Collectivités locales - Etablissements publics locaux et autres organismes - Taxe professionnelle	6.270.000.000
63614	§17	Dégrèvements - Contributions directes - Collectivités locales - Etablissements publics locaux et autres organismes - Taxe d'habitation	2.640.000.000
63614	§18	Dégrèvements - Contributions directes - Collectivités locales - Etablissements publics locaux et autres organismes - Taxes foncières	430.000.000
63611	§20	Restitutions relatives à des retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers	1.250.000.000
63628	§31	Admissions en non valeur. Impôts de l'Etat	2.360.000.000
63624	§32	Admissions en non valeur. Impôts locaux	610.000.000
63612	§33	Contribution de droit de bail et de sa taxe additionnelle	18.000.000
63612	§35	Taxe sur les logements vacants	6.000.000
63611	§41	Impôt sur le revenu et contributions sociales	2.100.000.000
63611	§42	Dégrèvements et restitutions au titre de la prime pour l'emploi	1.450.000.000
63611	§43	Autres impôts directs	2.180.000.000

Chapitre 15-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		22.955.773.016
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		3.509.376.377 "
Crédit disponible pour l'exercice		26.465.149.393
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		27.003.873.177
Crédit disponible en fin d'exercice		-538.723.784

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		26.621.409.635
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		2.517.695.520 "
Crédit disponible pour l'exercice		29.139.105.155
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		28.457.994.380
Crédit disponible en fin d'exercice		681.110.775

Chapitre 15-02 : Remboursements sur produits indirects et divers

Articles		Crédits
10	Direction générale des impôts	32.600.000.000
20	Direction générale des douanes	516.000.000
30	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	"
40	Programme de défense commune	"
50	Produits divers	38.000.000
60	Remboursements divers	12.000.000
70	Remboursement forfaitaire aux exploitants agricoles non assujettis à la T.V.A.	70.000.000
	Total pour le chapitre	33.236.000.000

Chapitre 15-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Direction générale des impôts	32.600.000.000
63612	§11	T.V.A. - Crédits non imputables et remboursements aux exportateurs	32.050.000.000
63612	§12	Autres remboursements de T.V.A.	230.000.000
63612	§20	Remboursements en matière d'enregistrement, de domaine, de timbre et de contributions indirectes	175.000.000
63888	§30	Versements divers. - Compte de partage de la T.V.A. et des droits indirects perçus en France et en principauté de Monaco (convention franco-monégasque du 18 mai 1963, art.17)	145.000.000
		Article 20 - Direction générale des douanes	516.000.000
63888	§10	Versements divers. - Compte de partage des droits et taxes de douane perçus en France et en principauté de Monaco (convention franco-monégasque du 18 mai 1963, art. 17)	176.000.000
63612	§21	Remboursements de T.V.A.	30.000.000
63612	§22	Remboursements de droits divers	310.000.000
		Article 30 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	"
63612	§10	Remises et restitutions	"
		Article 40 - Programme de défense commune	"
63612	§10	Programme de défense commune	"
		Article 50 - Produits divers	38.000.000
63612	§10	Produits divers	38.000.000
		Article 60 - Remboursements divers	12.000.000
63612	§10	Remboursements divers	12.000.000
		Article 70 - Remboursement forfaitaire aux exploitants agricoles non assujettis à la T.V.A.	70.000.000
63612	§10	Remboursement forfaitaire. - Application de l'article 12 de la loi n°67-1114 du 21 décembre 1967	70.000.000

Chapitre 15-02

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		27.539.914.964
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		1.596.141.210 "
Crédit disponible pour l'exercice		29.136.056.174
Engagements à l'administration centrale	150.586.939	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		29.183.157.563
Crédit disponible en fin d'exercice		-47.101.389

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		29.395.219.504
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		2.902.629.288 "
Crédit disponible pour l'exercice		32.297.848.792
Engagements à l'administration centrale	134.427.354	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		32.313.493.701
Crédit disponible en fin d'exercice		-15.644.909

Chapitre 15-03 : Frais de poursuites et de contentieux

Articles	Crédits
10 Direction générale des impôts	16.000.000
20 Direction générale des douanes et droits indirects	15.000.000
30 Direction générale de la comptabilité publique	124.000.000
Total pour le chapitre	155.000.000

Chapitre 15-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Direction générale des impôts	16.000.000
6183	§10	Admissions en non valeur, remises et annulations de frais de poursuite sur produits autres que l'impôt	"
63831	§20	Intérêts moratoires, dommages et intérêts et dépens dûs par l'Etat	"
6183	§30	Frais d'inscription et de publicité	"
61884	§40	Honoraires d'avocats et d'avoués	"
61884	§50	Frais d'huissiers	"
6183	§60	Frais de saisie	"
61884	§70	Prestataires de services autres que les huissiers	"
6183	§80	Autres frais de contentieux	"
		Article 20 - Direction générale des douanes et droits indirects	15.000.000
6183	§11	Frais liés aux personnes mises en retenue douanière	"
6183	§12	Frais liés aux perquisitions	"
63831	§20	Intérêts moratoires, dommages et intérêts et dépens dûs par l'Etat	"
6183	§30	Frais d'inscription, de publicité et de greffe	"
61884	§41	Honoraires d'avocats et d'avoués	"
6183	§42	Frais liés aux déplacements des agents poursuivants	"
61884	§51	Frais d'huissiers	"
6183	§52	Frais postaux liés aux poursuites et aux opérations de recouvrement	"
6183	§53	Remises allouées aux comptables des établissements pénitentiaires (art D332 du CPP)	"
6183	§61	Frais de stockage et de conservation des marchandises saisies	"
6183	§62	Frais liés aux ventes en douane	"
6183	§63	Frais de destruction des marchandises détenues ne pouvant être vendues	"
61884	§64	Prestataires de services autres que les huissiers, liées aux marchandises saisies	"
6183	§71	Répartition et compensations diverses	"
6183	§80	Frais exceptionnels	"
6183	§90	Autres frais de poursuite, de recouvrement et de contentieux	"
		Article 30 - Direction générale de la comptabilité publique	124.000.000
6183	§10	Admissions en non valeur, remises et annulations de frais de poursuite sur produits autres que l'impôt	49.000.000

Chapitre 15-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
63831	§20	Intérêts moratoires, dommages et intérêts et dépens dûs par l'Etat	69.000.000
6183	§30	Frais d'inscription et de publicité	500.000
61884	§40	Honoraires d'avocats et d'avoués	2.000.000
61884	§50	Prestataires de services autres que les huissiers	1.500.000
6183	§60	Autres frais de contentieux	2.000.000

Chapitre 15-03

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		259.163.329
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		259.163.329
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		260.181.892
Crédit disponible en fin d'exercice		-1.018.563

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		243.918.428
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		243.918.428
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		275.068.277
Crédit disponible en fin d'exercice		-31.149.849

Chapitre 15-06 : Décharges de responsabilité et remises de débits

Articles	Crédits
10 Débets des comptables publics de l'Etat et des régisseurs de recettes ou d'avances de l'Etat	45.000.000
20 Débets des particuliers envers l'Etat	30.000.000
Total pour le chapitre	75.000.000

Chapitre 15-06

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Débets des comptables publics de l'Etat et des régisseurs de recettes ou d'avances de l'Etat	45.000.000
63882	§10	Décharge de responsabilité	1.000.000
63882	§20	Remises gracieuses	44.000.000
		Article 20 - Débets des particuliers envers l'Etat	30.000.000
63882	§10	Remises à des particuliers, admissions en non-valeur	30.000.000

Chapitre 15-06

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		83.846.959
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		83.846.959
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		71.872.873
Crédit disponible en fin d'exercice		11.974.086

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		76.224.509
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		76.224.509
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		82.129.812
Crédit disponible en fin d'exercice		-5.905.303

Chapitre 20-11 : Président de la République - Dotation, frais, représentation, déplacements

Articles	Crédits
10 Président de la République	1.634.000
Total pour le chapitre	1.634.000

Chapitre 20-11

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.584.708
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.584.708
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.584.708
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.606.965
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.606.965
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.606.965
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 20-12 : Présidence de la République - Secrétariat général, Cabinet, Etat-major particulier, services administratifs, documentation, bibliothèque, parc automobile

Articles	Crédits
10 Présidence de la République	13.470.165
Total pour le chapitre	13.470.165

Chapitre 20-12

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		7.409.480
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		6.280.899 "
Crédit disponible pour l'exercice		13.690.379
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		13.690.379
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		7.848.533
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		7.698.675 "
Crédit disponible pour l'exercice		15.547.208
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		15.547.208
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 20-21 : Assemblée nationale

Articles	Crédits
10 Assemblée nationale	467.104.557
Total pour le chapitre	467.104.557

Chapitre 20-21

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		450.137.966
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		450.137.966
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		450.137.966
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		455.305.988
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		455.305.988
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		455.305.988
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 20-31 : Sénat

Articles	Crédits
10 Sénat	261.740.300
Total pour le chapitre	261.740.300

Chapitre 20-31

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		258.873.676
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		258.873.676
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		258.873.676
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		254.067.568
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		254.067.568
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		254.067.568
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 20-32 : Sénat - Jardin et Musée du Luxembourg

Articles	Crédits
10 Jardin du Luxembourg	10.303.700
20 Musée du Luxembourg	3.201.600
Total pour le chapitre	13.505.300

Chapitre 20-32

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

Sans objet

Exercice 2001 (situation provisoire) (chapitre nouveau)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		9.784.178
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		9.784.178
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		9.784.178
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 20-41 : Assemblée nationale et Sénat - Chaîne parlementaire

Articles	Crédits
10 Société de programmes "La chaîne parlementaire - Assemblée nationale"	6.860.205
20 Société de programmes "Public Sénat"	7.775.000
Total pour le chapitre	14.635.205

Chapitre 20-41

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

Sans objet

Exercice 2001 (situation provisoire) (chapitre nouveau)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		13.110.615
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		13.110.615
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		13.110.615
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 20-51 : Conseil constitutionnel

Articles	Crédits
10 Conseil constitutionnel	6.017.000
Total pour le chapitre	6.017.000

Chapitre 20-51

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Conseil constitutionnel	6.017.000
652	§10	Indemnités des membres	"
652	§20	Rémunérations et frais de mission	"
652	§30	Dépenses de fonctionnement - Achat et entretien du matériel et des véhicules - Entretien des bâtiments	"

Chapitre 20-51

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		4.289.915
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		2.698.348 "
Crédit disponible pour l'exercice		6.988.263
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		6.988.263
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		5.070.454
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		457.347 "
Crédit disponible pour l'exercice		5.527.801
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		5.070.454
Crédit disponible en fin d'exercice		457.347

Chapitre 20-61 : Haute Cour de Justice

Articles	Crédits
10 Haute Cour de Justice. Dépenses diverses	"
Total pour le chapitre	"

Chapitre 20-61

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 20-62 : Cour de justice de la République

Articles	Crédits
10 Cour de justice de la République	766.200
Total pour le chapitre	766.200

Chapitre 20-62

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		792.735
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		792.735
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		600.181
Crédit disponible en fin d'exercice		192.554

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		792.735
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		792.735
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		641.157
Crédit disponible en fin d'exercice		151.578

Chapitre 20-63 : Cour de justice de la République. Frais de justice

Articles	Crédits
10 Cour de justice de la République. Frais de justice	230.000
Total pour le chapitre	230.000

Chapitre 20-63

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		228.674
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		228.674
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		54.108
Crédit disponible en fin d'exercice		174.566

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		228.674
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		228.674
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		37.412
Crédit disponible en fin d'exercice		191.262

Chapitre 31-94 : Mesures générales intéressant les agents du secteur public

Articles	Crédits
10 Mesures générales intéressant les agents du secteur public	445.000.000
Total pour le chapitre	445.000.000

Chapitre 31-94

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		35.063.274
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-8.384.696 "
Crédit disponible pour l'exercice		26.678.578
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		26.678.578

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		495.459.306
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-296.763.670 "
Crédit disponible pour l'exercice		198.695.636
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		198.695.636

Chapitre 32-92 : Versement au fonds spécial prévu par l'article 2 de la loi du 2 août 1949 pour le régime de retraite des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. Compléments de pensions aux ouvriers et allocations aux ouvriers et veuves d'ouvriers de ces établissements

Articles	Crédits
10 Régime de retraite des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	15.000.000
Total pour le chapitre	15.000.000

Chapitre 32-92

Analyse des crédits

- ◆ L'objet de la dotation du chapitre 32-92 des charges communes est d'alimenter sous la forme d'une subvention d'équilibre le Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (FSPOEIE) institué par la loi du 21 mars 1928. Ce fonds, organisé actuellement par le décret n°65-836 du 24 septembre 1965, est chargé d'assurer le service des pensions concédées ou révisées au profit des établissements relevant du ministère de la défense et des services industriels de l'Etat.
- ◆ Le FSPOEIE est financé par une retenue sur les salaires fixée à 7,85% depuis le 1^{er} février 1991 et une contribution patronale égale à 24% depuis le 1^{er} janvier 1999.
- ◆ Cependant, en raison du déséquilibre démographique dû pour une large part aux flux importants de départs en retraite, et en particulier aux possibilités de départ avant 60 ans existant essentiellement au ministère de la défense, l'équilibre du régime est assuré par l'Etat.
- ◆ En 2001, le régime du FSPOEIE a compté 61.611 cotisants pour 113.827 pensionnés (au 31 décembre).
- ◆ En loi de finances initiale, une dotation est prévue sur le présent chapitre des charges communes. Un arrêté de transfert pris en début d'exercice rapatrié sur ce chapitre les dotations votées sur le chapitre 32-92 des différents ministères dont relèvent les pensionnés du FSPOEIE.
- ◆ Pour 2002, la dotation globale prévue pour le FSPOEIE s'élève à 920.516.656 €

Chapitre 32-92

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		15.060.134
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		861.867.775 "
Crédit disponible pour l'exercice		876.927.909
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		874.388.108
Crédit disponible en fin d'exercice		2.539.801

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		15.054.798
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		895.255.177 "
Crédit disponible pour l'exercice		910.309.975
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		910.309.975
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 32-97 : Pensions

Articles	Crédits
10 Pensions militaires	206.500.000
20 Pensions civiles (sauf P.T.T.)	1.614.000.000
30 Pensions P.T.T.	4.052.000.000
40 Pensions Alsace-Lorraine	13.493.000
50 Contribution au paiement des pensions servies par diverses collectivités antérieurement au 1er janvier 1954 (loi du 24 mai 1951)	7.000
70 Intérêts moratoires dus à l'occasion du paiement des pensions	"
80 Revalorisation des pensions des anciens fonctionnaires sarrois	"
91 Compléments de pension financés par le fonds de solidarité vieillesse au titre de l'article L135-2-1° du code de la sécurité sociale	"
Total pour le chapitre	5.886.000.000

Chapitre 32-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Pensions militaires	206.500.000
645711	§11	Pensions directes (L.6 alinéas 2, 3 et 4 du C.P.C.M.)	"
645721	§15	Pensions directes (L.6 alinéa 1 du C.P.C.M.)	"
645712	§21	Majorations pour enfants (L.6 alinéas 2, 3 et 4 du C.P.C.M.)	"
645722	§25	Majorations pour enfants (L.6 alinéa 1 du C.P.C.M.)	"
645731	§31	Pensions d'ayants-cause	"
645732	§41	Majorations pour enfants pensions d'ayants cause	"
		Article 20 - Pensions civiles (sauf P.T.T.)	1.614.000.000
645111	§11	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) hors accessoires avant 60 ans	"
645112	§12	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) hors accessoires 60 ans et plus	"
645121	§13	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires avant 60 ans	"
645122	§14	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires 60 ans et plus	"
645131	§15	Pensions directes (hors L.27 et L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires	"
645113	§21	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) majorations pour enfants avant 60 ans	"
645114	§22	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) majorations pour enfants 60 ans et plus	"
645123	§23	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants avant 60 ans	"
645124	§24	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants 60 ans et plus	"
645132	§25	Pensions directes (hors L.27 et L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants	"
645141	§31	Pensions de veufs invalides avant 60 ans hors majorations pour enfants	"
645142	§32	Pensions d'orphelins infirmes majeurs	"
645143	§33	Pensions de veufs 60 ans et plus, veuves et orphelins hors majorations pour enfants	"
645144	§41	Pensions de veufs invalides invalides avant 60 ans majorations pour enfants	"
645145	§43	Pensions de veufs 60 ans et plus, veuves majorations pour enfants	"
		Article 30 - Pensions P.T.T.	4.052.000.000

Chapitre 32-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 31 - Pensions PTT la Poste et France Télécom (fonctionnaires radiés des cadres avant le 1er janvier 1992 et leurs ayants causes)			2.152.810.974
645411	§11	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) hors accessoires avant 60 ans	"
645412	§12	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) hors accessoires 60 ans et plus	"
645421	§13	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires avant 60 ans	"
645422	§14	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires 60 ans et plus	"
645431	§15	Pensions directes (hors L.27 et L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires	"
645413	§21	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) majorations pour enfants avant 60 ans	"
645414	§22	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) majorations pour enfants 60 ans et plus	"
645423	§23	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants avant 60 ans	"
645424	§24	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants 60 ans et plus	"
645432	§25	Pensions directes (hors L.27 et L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants	"
645441	§31	Pensions de veufs invalides avant 60 ans hors majorations pour enfants	"
645442	§32	Pensions d'orphelins infirmes majeurs	"
645443	§33	Pensions de veufs 60 ans et plus, veuves et orphelins hors majorations pour enfants	"
645444	§41	Pensions de veufs invalides invalides avant 60 ans majorations pour enfants	"
645145	§43	Pensions de veufs 60 ans et plus, veuves majorations pour enfants	"
Article 32 - Pensions de la Poste (fonctionnaires radiés des cadres à partir du 1er janvier 1992 et leurs ayants- cause)			1.169.900.440
645311	§11	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) hors accessoires avant 60 ans	"
645312	§12	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) hors accessoires 60 ans et plus	"
645321	§13	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires avant 60 ans	"
645322	§14	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires 60 ans et plus	"

Chapitre 32-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
645331	§15	Pensions directes (hors L.27 et L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires	"
645313	§21	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) majorations pour enfants avant 60 ans	"
645314	§22	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) majorations pour enfants 60 ans et plus	"
645323	§23	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants avant 60 ans	"
645324	§24	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants 60 ans et plus	"
645332	§25	Pensions directes (hors L.27 et L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants	"
645341	§31	Pensions de veufs invalides avant 60 ans hors majorations pour enfants	"
645342	§32	Pensions d'orphelins infirmes majeurs	"
645343	§33	Pensions de veufs 60 ans et plus, veuves et orphelins hors majorations pour enfants	"
645344	§41	Pensions de veufs invalides invalides avant 60 ans majorations pour enfants	"
645345	§43	Pensions de veufs 60 ans et plus, veuves majorations pour enfants	"
		Article 33 - Pensions de France Télécom (fonctionnaires radiés des cadres à partir du 1er janvier 1992 et leurs ayants-cause)	729.288.586
645211	§11	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) hors accessoires avant 60 ans	"
645212	§12	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) hors accessoires 60 ans et plus	"
645221	§13	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires avant 60 ans	"
645222	§14	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires 60 ans et plus	"
645231	§15	Pensions directes (hors L.27 et L.29 du C.P.C.M.) hors accessoires	"
645213	§21	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) majorations pour enfants avant 60 ans	"
645214	§22	Pensions directes (L.27 du C.P.C.M.) majorations pour enfants 60 ans et plus	"
645223	§23	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants avant 60 ans	"
645224	§24	Pensions directes (L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants 60 ans et plus	"
645232	§25	Pensions directes (hors L.27 et L.29 du C.P.C.M.) majorations pour enfants	"

Chapitre 32-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
645241	§31	Pensions de veufs invalides avant 60 ans hors majorations pour enfants	"
645242	§32	Pensions d'orphelins infirmes majeurs	"
645243	§33	Pensions de veufs 60 ans et plus, veuves et orphelins hors majorations pour enfants	"
645244	§41	Pensions de veufs invalides avant 60 ans majorations pour enfants	"
645245	§43	Pensions de veufs 60 ans et plus, veuves majorations pour enfants	"
Article 40 - Pensions Alsace-Lorraine			13.493.000
64551	§11	Pensions directes hors majorations pour enfants	"
64552	§12	Pensions directes majorations pour enfants	"
64551	§21	Pensions d'ayants cause hors majorations pour enfants	"
64552	§22	Pensions d'ayants cause majorations pour enfants	"
Article 50 - Contribution au paiement des pensions servies par diverses collectivités antérieurement au 1er janvier 1954 (loi du 24 mai 1951)			7.000
64581	§10	Pensions	"
Article 70 - Intérêts moratoires dus à l'occasion du paiement des pensions			"
63831	§10	Intérêts moratoires	"
Article 80 - Revalorisation des pensions des anciens fonctionnaires sarrois			"
64581	§10	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des sommes avancées par cet établissement	"
Article 91 - Compléments de pension financés par le fonds de solidarité vieillesse au titre de l'article L135-2-1° du code de la sécurité sociale			"
645821	§10	Allocations supplémentaires de l'article L.815-2 du code de la sécurité sociale	"
645822	§20	Majorations de l'article L.814-2 du code de la sécurité sociale	"

Chapitre 32-97

Analyse des crédits

1) Les crédits, inscrits en LFI 2002 sur le chapitre 32-97, traduisent l'augmentation du nombre et du montant unitaire des pensions attribuées au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite et des allocations temporaires d'invalidité par rapport à la dernière année d'exécution connue au moment de la réalisation du projet de loi de finances, soit 2000. Ce chapitre intègre également dans sa version initiale les crédits permettant de financer les pensions servies aux fonctionnaires retraités de France Télécom, en application de la loi n°96-660 du 26 juillet 1996 relative à l'entreprise nationale France Télécom et, à partir de 1999, les crédits permettant de financer les pensions servies aux fonctionnaires retraités de la Poste. Certaines sections ministérielles disposent, en outre, des crédits concernant leurs propres pensionnés, obtenus en valorisant au point mesure nouvelle les dépenses constatées l'année 2000. Un arrêté de transfert intervient en début de gestion pour regrouper la totalité des crédits sur le budget des charges communes.

En exécution, le chapitre 32-97 du budget des charges communes décrit l'ensemble des pensions versées aux tributaires du code des pensions civiles et militaires de retraite et aux bénéficiaires d'allocations temporaires d'invalidité.

2) Les dotations budgétaires du chapitre 32-97 des différentes sections ministérielles devraient représenter 30.980 M€ en 2002 (hors 82,6 M€ au titre du budget de l'Aviation Civile, Chapitre 64-12), dont 5.887 M€ au titre du seul budget des charges communes. En 2001, les dotations budgétaires relatives aux pensions versées aux retraités civils et militaires s'élevaient à 29.234 M€ (hors aviation civile).

La progression de + 6 % des crédits budgétaires par rapport à la LFI 2001 prend en compte un ajustement de la base 2001 de +245 M€ (prise en compte de la revalorisation du point fonction publique) et une augmentation de 3,8 % hors effet point fonction publique (1,23% pour le point fonction publique) de la dépense totale des pensions par rapport à l'exécution 2001 dont + 4,1 % pour les dépenses civiles et militaires hors PTT au titre de la progression du nombre et du montant unitaire des pensions (+5,1 % pour les fonctionnaires civils et +1,8 % pour les militaires).

Chapitre 32-97

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		5.450.021.876
Modifications des crédits		22.949.950.971
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		28.399.972.847
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		28.458.215.757
Crédit disponible en fin d'exercice		-58.242.910

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		5.507.566.807
Modifications des crédits		23.726.864.255
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		29.234.431.062
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		29.539.829.447
Crédit disponible en fin d'exercice		-305.398.385

Chapitre 33-91 : Personnel en activité. Prestations et versements obligatoires

Articles	Crédits
10 Versement à la caisse nationale d'allocations familiales (apurement)	1.535.000.000
30 Fonds national d'aide au logement	51.000.000
40 Versement de l'Etat au titre de la compensation des ressources et des charges des régimes de sécurité sociale	2.718.000.000
Total pour le chapitre	4.304.000.000

Chapitre 33-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		7.987.246.115
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-3.949.786.343 "
Crédit disponible pour l'exercice		4.037.459.772
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		4.019.728.874
Crédit disponible en fin d'exercice		17.730.898

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		3.497.790.251
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		241.784.141 "
Crédit disponible pour l'exercice		3.739.574.392
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		3.775.082.742
Crédit disponible en fin d'exercice		-35.508.350

Chapitre 37-07 : Remboursement au titre de services rendus à diverses administrations

Articles	Crédits
10 Dépenses de télécommunications de diverses administrations	10.000
Total pour le chapitre	10.000

Chapitre 37-07

Éléments d'information sur l'exécution

Exercices 2000 et 2001

Sans objet

Chapitre 37-94 : Dépenses éventuelles

Articles	Crédits
10 Dépenses éventuelles	45.000.000
Total pour le chapitre	45.000.000

Chapitre 37-94

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		45.734.705
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-43.143.072 "
Crédit disponible pour l'exercice		2.591.633
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		2.591.633

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		45.734.705
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-18.446.331 "
Crédit disponible pour l'exercice		27.288.374
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		27.288.374

Chapitre 37-95 : Dépenses accidentelles

Articles	Crédits
10 Dépenses accidentelles	41.000.000
Total pour le chapitre	41.000.000

Chapitre 37-95

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		250.016.388
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-230.182.771 "
Crédit disponible pour l'exercice		19.833.617
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		19.833.617

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		56.406.136
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-17.132.525 "
Crédit disponible pour l'exercice		39.273.611
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		39.273.611

Chapitre 41-23 : Aides de l'Etat en faveur des collectivités locales

Articles	Crédits
10 Compensation par l'Etat aux départements des réductions des taux de taxe de publicité foncière et de droit d'enregistrement en faveur des jeunes agriculteurs	2.300.000
20 Dotation de l'Etat au profit du fonds national de péréquation	129.934.588
Total pour le chapitre	132.234.588

Chapitre 41-23
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Compensation par l'Etat aux départements des réductions des taux de taxe de publicité foncière et de droit d'enregistrement en faveur des jeunes agriculteurs

Textes :

- ◆ La loi de finances pour 1985 (article 36) a prévu la réduction du taux de la taxe départementale de publicité foncière ou du droit départemental d'enregistrement à 6,4% pour les acquisitions d'immeubles ruraux effectuées par les bénéficiaires de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ainsi que la compensation aux départements du manque à gagner correspondant.
- ◆ La loi de finances pour 1994 (article 40) a élargi le champ des bénéficiaires des exonérations et la loi de modernisation de l'agriculture (n°95-95 du 1^{er} février 1995) a prévu, dans son article 38, un taux réduit à 0,6% applicable aux acquisitions d'immeubles ruraux situés dans les zones rurales de développement prioritaires ainsi qu'à celles réalisées par des personnes louant des bâtiments à des jeunes agriculteurs.
- ◆ Chaque direction départementale des services fiscaux établit chaque année la perte de ressources subie à ce titre par son département et lui verse la compensation correspondante à partir du chapitre 41-23 des charges communes.

article 20 Dotation de l'Etat au profit du fonds national de péréquation

Textes :

- ◆ Le Fonds national de péréquation (F.N.P.) a été institué en 1995 par le 7^o du II de l'article 70 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement du territoire (codifié à l'article 1648 B bis du code général des impôts).
- ◆ Cette disposition a prévu que ce fonds disposerait en ressources du produit disponible du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (FNPTP) déterminé chaque année par le Comité des finances locales et d'une dotation de l'Etat qui doit évoluer chaque année, à compter de 1996, en fonction de l'indice de variation des recettes fiscales nettes de l'Etat.
- ◆ Constituée en 1995 par le gel partiel de la progression hors inflation de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) des communes, cette dotation de l'Etat est inscrite sur le budget des charges communes au chapitre 41-23 (chapitre 41-24 de 1996 à 1999).
- ◆ Chaque année la dotation de l'Etat au FNP est transférée du chapitre des charges communes sur un compte de tiers tenu dans les écritures de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) pour compléter les ressources du FNP, qui font l'objet d'une répartition entre les communes par le Comité des finances locales en fonction de critères relatifs à la fiscalité locale.
- ◆ Le montant mis en répartition a préalablement été diminué, d'une part, du montant destiné à compenser les exonérations de taxe professionnelle liées aux extensions d'activités dans les zones de revitalisation rurale et, d'autre part, de la quote-part destinée aux communes des départements d'outre-mer.

Chapitre 41-23

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		128.373.354
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		128.373.354
Engagements à l'administration centrale	126.086.618	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		126.192.024
Crédit disponible en fin d'exercice		2.181.330

Les dépenses relevant de l'article 10 sont réalisées sans ordonnancement.

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		133.419.111
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		133.419.111
Engagements à l'administration centrale	131.132.376	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		131.146.151
Crédit disponible en fin d'exercice		2.272.960

Les dépenses relevant de l'article 10 sont réalisées sans ordonnancement.

Chapitre 41-25 : Plan d'urgence en faveur des lycées

Articles	Crédits
10 Subventions aux régions	13.720.412
Total pour le chapitre	13.720.412

Chapitre 41-25
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Textes et dispositifs :

La circulaire interministérielle du 4 juin 1999 (publiée au journal officiel du 23 juin 1999) a mis en place un plan d'action destiné à permettre la réalisation par les régions de travaux de construction ou d'aménagement pour améliorer la vie quotidienne dans les lycées.

Dans cette perspective, l'Etat aide les régions à souscrire une enveloppe de prêts de 0,6 milliard d'euros sur 4 ans (1999-2002) grâce à l'ouverture en loi de finances rectificative (54,9 M€ en LFR 1998) des crédits destinés à compenser le coût de ces emprunts.

Ces dotations figurent au chapitre 41-25 « Plan d'urgence pour les lycées » du budget des Charges communes. Ce chapitre étant inscrit à l'état H (états législatifs annexes de la loi de finances), les crédits non utilisés en fin d'année sont automatiquement reportés.

Les sommes empruntées doivent permettre d'aménager des salles polyvalentes, des lieux de rencontres entre lycées, enseignants et parents d'élèves, des locaux liés à la vie quotidienne des lycées (foyers, cafétérias...) et d'améliorer les conditions de vie en internat.

La répartition des 0,6 milliard d'euros entre les régions est effectuée, pour une moitié, sur la base du montant de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) versée en 1998 à chaque région, et pour l'autre moitié, sur la base des effectifs scolaires, y compris les apprentis, en lycées à la rentrée scolaire 1998.

Chaque prêt donne droit au versement, par l'Etat, au profit de la région concernée, d'une subvention correspondant au coût actuariel d'un prêt à amortissement constant au taux de 3,6% d'une durée égale à celle du prêt contracté par la région, dans la limite de 8 ans.

Chapitre 41-25

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		"
Modifications des crédits		54.896.891
<i>dont reports</i>		<i>54.896.891</i>
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		54.896.891
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	5.176.486	////
Paiements		3.453.621
Crédit disponible en fin d'exercice		51.443.270

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		13.720.412
Modifications des crédits		51.443.271
<i>dont reports</i>		<i>51.443.271</i>
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		65.163.683
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	33.203.364	////
Paiements		25.081.284
Crédit disponible en fin d'exercice		40.082.399

Chapitre 44-91 : Encouragements à la construction immobilière. Primes à la construction

Articles		Crédits
10	Habitations à loyer modéré	5.200.000
20	Logements financés par prêts spéciaux du Crédit foncier de France	17.500.000
30	Autres types de logements	1.478.600.000
40	Prêts consentis aux fonctionnaires	1.500.000
50	Amélioration de l'habitat rural	"
70	Prêts locatifs aidés	"
80	Prêts aidés pour l'accession à la propriété	8.000.000
	Total pour le chapitre	1.510.800.000

Chapitre 44-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Habitations à loyer modéré	5.200.000
62812	§10	Bonifications d'intérêts pour les H.L.M. locatives (P.L.R., P.S.R. et H.L.M. ordinaires)	5.200.000
		Article 20 - Logements financés par prêts spéciaux du Crédit foncier de France	17.500.000
62812	§10	Bonifications d'intérêts pour les prêts spéciaux locatifs	4.000.000
62812	§20	Bonifications d'intérêts pour les prêts spéciaux accession à la propriété	13.500.000
		Article 30 - Autres types de logements	1.478.600.000
62811	§20	Primes d'épargne	1.478.599.900
6181	§30	Frais de gestion des prêts consentis pour le relogement des rapatriés d'Algérie	100
		Article 40 - Prêts consentis aux fonctionnaires	1.500.000
62812	§10	Bonifications d'intérêts	1.500.000
		Article 50 - Amélioration de l'habitat rural	"
62818	§50	Primes à l'amélioration de l'habitat (décret du 20 novembre 1979)	"
62818	§60	Primes à la suppression de l'insalubrité	"
		Article 70 - Prêts locatifs aidés	"
62812	§10	Bonifications d'intérêts	"
		Article 80 - Prêts aidés pour l'accession à la propriété	8.000.000
62812	§10	Bonifications d'intérêts pour les P.A.P. du C.F.F. et du Crédit agricole	8.000.000
62812	§20	Bonifications d'intérêts pour les P.A.P. de la C.D.C.	"
62812	§30	Bonifications d'intérêts pour les P.A.P. réaménagés	"

Chapitre 44-91
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

10 Habitations à loyer modéré 5.200.000 €

Textes :

- Loi n°50-736 du 24 juin 1950 modifiant divers articles de la loi du 20 juillet 1895 relatifs aux placements des fonds des caisses d'épargne. Décret n°71-276 du 7 avril 1971 relatif au régime des caisses d'épargne.
- Art. R 431-49 du code de la construction et de l'habitation.

Dispositif : Il s'agit de bonifications d'intérêts accordées par l'Etat aux organismes HLM et de Crédit Immobilier pour des emprunts contractés ou émis par eux pour des opérations de construction, d'acquisition ou de travaux.

Indicateurs :

Encours des prêts au 31 décembre 2001 = 55,8 M€ concernant 145 organismes emprunteurs.

20 Logements financés par prêts spéciaux du Crédit Foncier de France 17.500.000 €

Textes :

Loi n°72-66 du 24 janvier 1972

Dispositif : Les prêts spéciaux du Crédit foncier de France représentent les prêts accordés au titre des régimes antérieurs à 1977, ainsi que les prêts dans les départements d'outre-mer.

Indicateurs :

Encours des prêts dans les DOM au 31 décembre 2001 = 616 M€

30 Autres types de logements 1.478.600.000 €

Textes :

- Art. L 315-1 et suite, R315-1 et suite du CCH (épargne-logement).
- Loi n°61-1439 du 26 décembre 1961. Décret n°62-261 du 10 mars 1962. Arrêté du 10 mars 1962 (frais de gestion des prêts pour les rapatriés).

Dispositif : Il s'agit presque exclusivement d'une dépense relative à l'épargne logement, le paiement de frais de gestion des prêts pour les rapatriés étant actuellement totalement résiduel.

L'Etat verse au Crédit foncier de France et à la Caisse des Dépôts et Consignations des provisions destinées à couvrir le paiement de primes sur comptes et plans d'épargne logement effectués par les établissements de crédit, pour le souscripteur d'un compte d'épargne logement lors de la réalisation d'un prêt, et pour le souscripteur d'un plan d'épargne logement lors de la clôture de son plan.

Indicateurs : A la dernière date connue (30 septembre 2001), le stock de plans et de comptes d'épargne logement s'élève à 23,6 millions (8,4 millions de comptes et 15,2 millions de plans).

Au cours de l'exercice 2001, 2.001.135 primes sur PEL ont été versées, ainsi que 307.260 primes sur CEL.

40 Prêts consentis aux fonctionnaires 1.500.000 €

Dispositif : Prêts à l'accession à la propriété destinés à favoriser l'installation des agents publics impliqués dans la politique de la ville.

50 Amélioration de l'habitat rural

Textes :

- Art. R 322-1 à R 322-17 du CCH. D 20 novembre 1979 (primes à l'amélioration de l'habitat).
- Art. R 523-1 à R 523-12 du CCH. D 20 novembre 1979 (subventions pour suppression de l'insalubrité).
- Art. 185 loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Dispositif :

- Les primes à l'amélioration de l'habitat sont accordées aux propriétaires occupants qui effectuent des travaux d'amélioration dans les immeubles ou les logements qui constituent leur résidence principale.
- Les subventions pour suppression de l'insalubrité sont accordées aux personnes physiques qui effectuent des travaux tendant à remédier à l'insalubrité des logements dont elles sont propriétaires et qui constituent leur résidence principale depuis plus de deux ans.
- Elles sont payées à leurs bénéficiaires par le Crédit Foncier de France, pour le compte de l'Etat, au vu des décisions de paiement qui lui sont adressées par le Directeur départemental de l'équipement ou le Préfet de Paris.
- Pour les décisions de paiement intervenant à partir de 2002, l'ANAH est chargée du versement de ces primes et subventions.

Indicateurs :

Au cours de l'année 2001 :

- 73 394 primes à l'amélioration de l'habitat ont été accordées pour un montant de 72,2 M€
- 85 subventions pour la suppression de l'insalubrité ont été accordées pour un montant de 0,3 M€

80 Prêts aidés pour l'accession à la propriété

8.000.000 €

Textes : Art. R 331-32 et suite du CCH.

Dispositif : Les prêts aidés pour l'accession à la propriété (prêts PAP) constituaient des prêts bonifiés par l'Etat, destinés à faciliter l'accession à la propriété de personnes dont les revenus ne dépassaient pas des plafonds de ressources. Ils permettaient de bénéficier d'une aide personnalisée au logement (APL).

Les prêts PAP ont été supprimés dans le cadre de la réforme des aides en faveur de l'accession à la propriété et remplacés à partir du 1^{er} octobre 1995 par les prêts à 0%.

Indicateurs :

Au 31 décembre 2001, l'encours des prêts PAP (encours résiduel) représente 6,57 Mds€

Total pour le chapitre

1.510.800.000 €

Chapitre 44-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.194.285.601
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		211.751.685 "
Crédit disponible pour l'exercice		1.406.037.286
Engagements à l'administration centrale	1.603.596.640	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.591.330.110
Crédit disponible en fin d'exercice		-185.292.824

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.411.373.002
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		214.953.114 "
Crédit disponible pour l'exercice		1.626.326.116
Engagements à l'administration centrale	1.559.983.497	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.719.837.223
Crédit disponible en fin d'exercice		-93.511.107

Chapitre 44-93 : Indemnisation des préjudices subis dans le secteur du tourisme suite au naufrage de l'Erika

Articles	Crédits
10 Indemnisation des préjudices subis dans le secteur du tourisme suite au naufrage de l'Erika	10.000
Total pour le chapitre	10.000

Chapitre 44-93

Eléments d'information sur l'exécution

Exercices 2000 et 2001

Sans objet

Chapitre 46-02 : Secours aux victimes de sinistres et calamités

Articles	Crédits
10 Fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités en métropole	760.000
20 Fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités dans les départements, collectivités territoriales et territoires d'outre-mer	1.540.000
Total pour le chapitre	2.300.000

Chapitre 46-02
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Textes et dispositif :

- ◆ Le fonds de secours pour les victimes de sinistres et calamités a été créé sous la forme d'un compte d'affectation spéciale par l'article 75 de la loi n°56-780 du 4 août 1956, puis transformé en chapitre budgétaire, à partir de 1997 pour les aides attribuées en métropole et à partir de 1999 pour les aides attribuées outre-mer.
- ◆ Le fonds de secours a pour objet, aux termes du décret n°60-944 du 5 septembre 1960, l'apport aux victimes de sinistres « d'une aide financière ou matérielle par l'octroi de secours en numéraire, la distribution de matériels ou produits de toute nature, ou tout autre moyen susceptible de leur venir en aide ». Le fonds est géré par un comité de coordination des secours placés sous l'autorité du Premier ministre. Afin de garantir la rapidité des paiements, le fonds de secours fonctionne avec une régie d'avance.
- ◆ Les modalités d'utilisation des crédits sont définies par la circulaire du ministre de l'intérieur n°76-72 du 6 février 1976.

Chapitre 46-02

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		2.286.735
Modifications des crédits		13.912.150
<i>dont reports</i>		6.594.597
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		16.198.885
Engagements à l'administration centrale	7.429.281	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		7.429.281
Crédit disponible en fin d'exercice		8.769.604

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		2.286.735
Modifications des crédits		18.221.444
<i>dont reports</i>		8.769.605
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		20.508.179
Engagements à l'administration centrale	20.213.174	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		11.180.278
Crédit disponible en fin d'exercice		9.327.901

Chapitre 46-90 : Versements à divers régimes obligatoires de sécurité sociale

Articles		Crédits
10	Assurance-vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales	"
20	Régime de retraite de la S.E.I.T.A.	97.000.000
30	Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale	200.000
50	Financement des prestations sociales des non-salariés agricoles	270.200.000
60	Fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	457.000.000
70	Financement de l'allocation adultes handicapés du régime des non-salariés agricoles	55.800.000
	Total pour le chapitre	880.200.000

Chapitre 46-90
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 20 Régime de retraite de la S.E.I.T.A.

Textes et dispositifs :

- ◆ Le régime spécial de la SEITA a été mis en extinction par la loi n°80-495 du 2 juillet 1980 portant modification du statut du Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S.E.I.T.A.). Les pensions servies sont garanties par l'Etat qui verse à ce titre une subvention d'équilibre à l'Association pour la Prévoyance Collective (APC) chargée, depuis le 1^{er} janvier 1982, de la gestion de ce régime. Une convention en date du 17 janvier 1996 définit les modalités d'intervention de l'APC en matière de liquidation et de paiement des pensions.

article 30 Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale

Textes et dispositifs :

- ◆ Le régime spécial de retraite du personnel de l'Imprimerie Nationale, institué par l'ordonnance royale du 20 août 1824, a été mis en extinction par la loi n°50-981 du 17 août 1950 portant réforme des retraites du personnel de l'Imprimerie Nationale. En application de cette même loi, le budget général de l'Etat verse une subvention d'équilibre.
- ◆ Depuis la modification du statut de l'Imprimerie nationale, une convention du 14 avril 1995 fixe les modalités de versement de cette subvention au régime géré par la Caisse des dépôts et consignations.

article 50 Financement des prestations sociales des non-salariés agricoles

Textes :

- ◆ Loi n°59-1454 du 26 décembre 1959 de finances pour 1960 (article 58).

Dispositifs :

- ◆ La loi de finances pour 1960 a institué un budget annexe des prestations sociales agricoles, pour ordre au budget général de l'Etat, dont l'équilibre financier est obtenu par versement d'une subvention d'équilibre à la charge du budget de l'Etat.

article 60 Fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines

Textes et dispositifs :

- ◆ L'organisation du régime spécial, qui gère les risques vieillesse, invalidité, maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, est fixée par le décret n°46-2769 du 27 novembre 1946 modifié et repose sur les 3 niveaux suivants :
 - la Caisse autonome nationale, chargée notamment de la gestion du risque vieillesse, du recouvrement des cotisations pour tous les risques, de la coordination et du financement de la trésorerie commune à tous les organismes du régime minier (gestion des fonds nationaux par branche, du fonds national de la gestion administrative et du fonds national de l'action sanitaire et sociale) ;
 - sept Unions régionales, principalement chargées de la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que de la gestion de l'action sanitaire et sociale pour les personnes âgées ;
 - quinze sociétés de secours minières, chargées des soins et de l'assurance maladie, maternité et décès, assurant la gestion d'œuvres sanitaires et de personnels de santé.

Seul le fonds national d'assurance vieillesse et invalidité bénéficie du versement d'une subvention d'équilibre par le budget de l'Etat. En 2001, selon les derniers chiffres disponibles, le régime comptait 17.221 actifs pour 393.742 pensionnés.

article 70 Financement de l'allocation adultes handicapés du régime des non-salariés agricoles

Textes :

- ◆ Loi n°83-1179 du 29 décembre 1983 de finances pour 1984 (article 116-II)

Dispositifs :

- ◆ Versement de l'Etat au titre du financement de l'allocation aux adultes handicapés instituée par la loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées servie aux non-salariés agricoles ayant dépassé l'âge de 20 ans et justifiant soit d'un taux d'incapacité reconnu par la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP) au moins égal à 80% (article L.821-1 du code de la sécurité sociale), soit d'un taux d'incapacité compris entre 50 et 80% et d'une impossibilité reconnue, compte tenu du handicap, de se procurer un emploi (article L.821-2 du code de la sécurité sociale).

Chapitre 46-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.089.135.416
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		546.194.339 "
Crédit disponible pour l'exercice		1.635.329.755
Engagements à l'administration centrale	1.635.327.316	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.635.327.316
Crédit disponible en fin d'exercice		2.439

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.478.450.569
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-18.446.331 "
Crédit disponible pour l'exercice		1.460.004.238
Engagements à l'administration centrale	1.299.425.572	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.460.004.238
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 46-91 : Diverses aides en faveur des rapatriés prises en charge par l'Etat

Articles		Crédits
10	Moratoire des dettes, remise des prêts de réinstallation et financement des prêts de consolidation consentis en faveur des rapatriés	"
20	Indemnisation	"
30	Financement des prêts de reclassement aux rapatriés	"
40	Participation de l'Etat au rachat de cotisations à l'assurance volontaire vieillesse (loi n°85-1274 du 4 décembre 1985)	13.700.000
50	Versements de l'Etat à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales au titre des parts contributives dues par les caisses de retraites d'Algérie, du Maroc et de Tunisie	10.000
60	Caisse de retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	6.890.000
	Total pour le chapitre	20.600.000

Chapitre 46-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Moratoire des dettes, remise des prêts de réinstallation et financement des prêts de consolidation consentis en faveur des rapatriés	"
6352	§10	Moratoire des dettes	"
6352	§20	Prêts de réinstallation	"
6352	§30	Prêts de consolidation	"
		Article 20 - Indemnisation	"
6353	§10	Application de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970	"
6353	§20	Application de la loi n° 78-1 du 2 janvier 1978	"
6353	§30	Application de la loi n° 82-4 du 6 janvier 1982	"
6353	§40	Autres	"
6353	§60	Application de la loi n° 87-549 du 16 juillet 1987	"
6353	§70	Application de l'accord du 15 mars 1995 entre la France et le Cambodge	"
		Article 30 - Financement des prêts de reclassement aux rapatriés	"
6352	§10	Charges afférentes aux emprunts émis pour le financement des prêts de reclassement aux rapatriés	"
		Article 40 - Participation de l'Etat au rachat de cotisations à l'assurance volontaire vieillesse (loi n°85-1274 du 4 décembre 1985)	13.700.000
6358	§10	Unique	"
		Article 50 - Versements de l'Etat à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales au titre des parts contributives dues par les caisses de retraites d'Algérie, du Maroc et de Tunisie	10.000
6357	§10	Versements de l'Etat	"
		Article 60 - Caisse de retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	6.890.000
6357	§10	Participation aux dépenses de la caisse	"

Chapitre 46-91
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Article 10 Moratoire de dettes, remise des prêts de réinstallation et financement des prêts de consolidation consentis en faveur des rapatriés :

- ◆ Ce dispositif de désendettement est issu de l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 1986 (n° 86-1318) du 30 décembre 1986 complété par l'article 12 de la loi de 1987 ; les dettes concernées étant des prêts de réinstallation accordés avant le 31 décembre 1985, l'appel aux fonds publics est désormais peu fréquent. En outre, des prêts de consolidation pouvaient être attribués en vue de faciliter le plan d'apurement de dettes non concernées par la remise, celles-ci devant avoir été contractées avant le 31 décembre 1985 ; ce dispositif est aujourd'hui achevé.
- ◆ L'ensemble de ces mesures ont représenté en 2001 une somme de 5.405.059 €(provisoire).

Article 20 Indemnisation des rapatriés :

- ◆ Application de la loi n° 70 –632 du 15 juillet 1970
- ◆ Application de la loi n° 78 –1 du 2 janvier 1978
- ◆ Application de la loi n° 82 –4 du 6 janvier 1982
- ◆ Application de la loi n° 87-549 du 16 juillet 1987
- ◆ Initialement, le paiement des certificats d'indemnisation était échelonné de 1989 à 2001; l'article 80 de la loi DMOS du 27 janvier 1993 a porté le terme final des paiements au 31 décembre 1997 ; cette accélération a conduit à un pic très élevé des dépenses des années 1993 à 1997. Ainsi, au titre de l'année 2001, 1.458.335 €(provisoire) ont été versés pour assurer les quelques remboursements restant à la charge de l'Etat.
- ◆ La procédure d'indemnisation est terminée, quelques dossiers étant encore ouverts d'une part, au titre du contentieux ou de la succession, et d'autre part, au regard de l'article 1^{er} de la loi de 1987 qui ne prévoit pas de forclusion ; les reports de crédits suffiront à couvrir ces dernières dépenses pour les années à venir.
- ◆ Par ailleurs, des crédits sont inscrits pour la mise en œuvre des accords franco-cambodgiens du 15 mars 1995 : cet accord gouvernemental est relatif à la perte de biens privés français au Cambodge survenue antérieurement aux accords de paix du 23 octobre 1991 et non indemnisée à ce jour.

Article 30 : financement des prêts de reclassement aux rapatriés :

- ◆ L'Etat, pour faciliter le reclassement des rapatriés, a instauré une bonification d'intérêts sur certains prêts proposés par le Crédit Agricole. Ainsi, des acomptes sont versés semestriellement au vu du montant alloué l'année précédente à la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), le solde étant versé sur présentation des justifications comptables.
- ◆ Les versements sont en diminution, s'agissant de prêts non consolidables antérieurs à janvier 1989.

Article 40 : participation de l'Etat au rachat de cotisations à l'assurance volontaire vieillesse :

- ◆ Au titre de la loi n° 85-1274 du 4 décembre 1985, l'Etat assure tout ou partie du rachat des cotisations afférentes à certaines périodes d'activités pour les rapatriés dont la validation des périodes d'activités s'effectue à titre onéreux. La part prise en charge par l'Etat, de 50 % à 100 %, dépend des revenus du rapatrié (en rapport avec le SMIC).
- ◆ Le coût de cette participation est calculé sur le rachat annuel des rapatriés auprès du régime de retraite.

Article 50 : versements de l'Etat à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales au titre des parts contributives dues par les caisses de retraites d'Algérie, du Maroc et de Tunisie :

- ◆ Suite à l'accession à l'indépendance des pays d'Afrique du Nord, les caisses de retraite de ces pays ont cessé de verser à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales les parts contributives dues en contrepartie de la prise en compte par la caisse des services accomplis en Afrique du Nord par les agents en ces pays.
- ◆ L'Etat s'est engagé à se substituer aux caisses défaillantes.

Article 60 : caisse de retraites des régies ferroviaires d'outre-mer :

- ◆ La caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer (CRRFOM) a été créée par un décret du 20 juillet 1949, en vue d'assurer des pensions aux agents des régies d'outre-mer en activité au 1^{er} janvier 1949, antérieurement affiliés à la Caisse de retraites de la F.O.M., ex caisse intercoloniale de retraite.
- ◆ L'Etat assure l'équilibre financier du régime au moyen d'une subvention d'équilibre.

Article 60 : caisse de retraites des régies ferroviaires d'outre-mer :

- ◆ La caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer (CRRFOM) a été créée par un décret du 20 juillet 1949, en vue d'assurer des pensions aux agents des régies d'outre-mer en activité au 1^{er} janvier 1949, antérieurement affiliés à la Caisse de retraites de la F.O.M., ex caisse intercoloniale de retraite.
- ◆ L'Etat assure l'équilibre financier du régime au moyen d'une subvention d'équilibre.

Chapitre 46-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		32.868.008
Modifications des crédits		64.993.286
<i>dont reports</i>		<i>64.993.286</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		97.861.294
Engagements à l'administration centrale	32.401.989	//////
Délégations de crédits	n.r.	//////
Paiements		29.939.922
Crédit disponible en fin d'exercice		67.921.372

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		29.727.558
Modifications des crédits		30.489.803
<i>dont reports</i>		<i>30.489.803</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		60.217.361
Engagements à l'administration centrale	30.749.066	//////
Délégations de crédits	n.r.	//////
Paiements		30.488.545
Crédit disponible en fin d'exercice		29.728.816

Chapitre 46-93 : Majoration de rentes

Articles	Crédits
10 Majoration des rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur	14.000.000
20 Participation de l'Etat aux majorations de rentes viagères	266.500.000
Total pour le chapitre	280.500.000

Chapitre 46-93

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Majoration des rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur	14.000.000
6384	§10	Unique	14.000.000
		Article 20 - Participation de l'Etat aux majorations de rentes viagères	266.500.000
6384	§10	Majoration des rentes viagères de la caisse nationale de prévoyance	88.000.000
6384	§20	Majoration des rentes viagères constituées auprès des caisses autonomes mutualistes	24.000.000
6384	§30	Majoration des rentes viagères constituées auprès des compagnies d'assurances	154.500.000

Chapitre 46-93
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Article 10 : majoration des rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur :

- ◆ La loi n° 74 - 1118 du 27 décembre 1974 relative à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil prévoit la majoration de plein droit des rentes allouées, à l'amiable ou judiciairement, en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur. Ces majorations incombent aux sociétés d'assurance qui prélèvent une contribution additionnelle sur les primes et cotisations en vue d'abonder un fonds de garantie contre les accidents de la circulation.
- ◆ L'article 42 de la LFI pour 1990 a instauré une prise en charge par l'Etat des majorations dont le versement incombait aux sociétés d'assurance et au fonds prévu par l'article L 421-1 du code des assurances (fonds de garantie contre les accidents de la circulation).
- ◆ Dès lors, au vu du décret n° 90-125 du 6 février 1990, l'Etat assure le remboursement des majorations de ces rentes aux organismes débirentiers par le biais d'un compte de tiers ouvert dans les écritures de la comptabilité publique.

Article 20 : participation de l'Etat aux majorations de rentes viagères :

- ◆ Les majorations légales de rentes viagères sont versées aux organismes institutionnels débirentiers (caisse nationale de prévoyance -CNP, caisses autonomes mutualistes et compagnies d'assurance), à terme échu et à partir d'un fonds spécial alimenté par ce chapitre. Ces majorations légales sont remboursées par ailleurs selon les cas à la hauteur de :
 - 100% si le crédirentier est ancien combattant ;
 - 97% pour les rentes de droit commun servies par les caisses autonomes mutualistes et par la CNP et souscrites avant le 1er janvier 1977 (art. 41-VIII de la LFI pour 1983 et décret d'application du 12 juin 1984) ;
 - 10% pour les rentes de droit commun souscrites après le 1er janvier 1977.

En 1987, ont été exclus du système de majorations légales les contrats groupes souscrits par des entreprises pour leur personnel.

Par ailleurs, depuis l'article 104 de la LFI pour 1996 seules font l'objet d'une revalorisation du taux de majoration légale les rentes constituées entre particuliers, celles allouées en réparation d'un préjudice et celles servies à des anciens combattants.

- ◆ Le décret n° 88-1211 du 30 décembre 1988 portant modification du décret n° 70-104 du 30 janvier 1970 modifié a transféré la gestion du fonds commun de majorations légales des rentes viagères de la Caisse Nationale de Prévoyance à l'Etat (Direction de la Comptabilité Publique).
- ◆ Dès lors, le dispositif de versement s'effectue en deux temps :
 - dans un premier temps, l'Etat abonde le fonds commun de majorations légales des rentes viagères en deux étapes : en février de l'année N, il verse aux organismes débirentiers le total des dépenses lui incombant au titre des neuf premiers mois de l'année N-1 ; puis le solde est versé en juin de l'année N au vu des états justificatifs.
 - ensuite, le fonds commun alloue aux organismes, dès le premier versement, les remboursements leur revenant.

Chapitre 46-93

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		375.684.687
Modifications des crédits		-15.234.441
<i>dont reports</i>		10.460
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		360.450.246
Engagements à l'administration centrale	356.615.327	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		356.615.327
Crédit disponible en fin d'exercice		3.834.919

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		368.926.622
Modifications des crédits		-19.056.127
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		349.870.495
Engagements à l'administration centrale	324.672.930	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		347.648.190
Crédit disponible en fin d'exercice		2.222.305

Chapitre 46-98 : Réparation de préjudices dans le domaine de la santé

Articles	Crédits
10 Réparation de préjudices résultant de la contamination par le virus d'immunodéficience humaine de transfusés	3.000.000
20 Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante	100.000
Total pour le chapitre	3.100.000

Chapitre 46-98

Analyse des crédits

Dispositifs et textes

- ◆ L'article 47 de la loi n°91-1406 du 31 décembre 1991 portant diverses dispositions d'ordre social a organisé un dispositif d'indemnisation en faveur des personnes contaminées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) à la suite d'une transfusion de produits sanguins ou d'une injection de produits dérivés du sang réalisées sur le territoire de la République française.

Il a institué pour remplir cette mission un fonds d'indemnisation doté de la personnalité morale et présidé par un président de chambre ou un conseiller à la cour de cassation. Les décisions d'indemnisation sont prises par une commission de cinq membres comprenant, outre son président, un membre du Conseil d'Etat, un membre de l'inspection générale des affaires sociales, un médecin membre du conseil national du SIDA et une personnalité qualifiée dans le domaine de la santé (décret n°92-183 du 26 février 1992).
- ◆ Cette commission siège depuis mars 1992. Elle a, pour procéder aux indemnisations, mis au point, sous le contrôle de la Cour d'Appel de Paris devant laquelle les victimes peuvent former un recours contentieux contre le fonds, une doctrine dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les personnes contaminées subissent un préjudice spécifique dit de contamination qui recouvre l'ensemble des troubles dans les conditions d'existence résultant de la contamination et de la survenance du SIDA. Ce préjudice était jusqu'à présent indemnisé en deux fois : les trois premiers quarts étaient versés immédiatement, le dernier quart n'était attribué qu'au moment du passage au SIDA. La commission d'indemnisation a, en 2000, décidé le versement de l'intégralité du dernier « quart SIDA » à l'ensemble des victimes indemnisées ;
 - la commission accorde également une indemnisation pour les préjudices économiques subis par les victimes ou leur famille du fait des pertes de revenus induites par la contamination ;
 - les préjudices moraux des proches sont indemnisés dans des conditions proches du droit commun.
- ◆ Le financement du fonds au cours de sa première année d'activité a été assuré par le budget de l'Etat et par une contribution exceptionnelle des entreprises d'assurance de 183 M€ Depuis 1993, son financement est assuré exclusivement par le budget de l'Etat. A la date du 31 décembre 2001, les crédits ouverts à ce titre au chapitre 46-98 du budget des charges communes atteignaient 769,9 M€(5,05 MdsF). Les indemnités versées s'élevaient à 953 M€(6,25 MdsF) et les engagements restant à régler atteignaient 12,2 M€(80 MF). Enfin, les disponibilités du FITH se montaient à 22 M€(144 MF).

Chapitre 46-98

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		7.622.451
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		83.846.959 "
Crédit disponible pour l'exercice		91.469.410
Engagements à l'administration centrale	91.469.410	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		91.469.410
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		7.622.451
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		38.112.254 "
Crédit disponible pour l'exercice		45.734.705
Engagements à l'administration centrale	7.622.451	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		7.622.451
Crédit disponible en fin d'exercice		38.112.254

Dépenses en capital

Chapitre 67-04 : Mesures de soutien à l'activité économique. Travaux de sécurité dans les écoles

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

(en milliers d'euros)

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
10 Crédit à répartir	"	"
Total pour le chapitre	"	"

Dispositifs, références des textes et indicateurs

- ◆ Le plan décidé en 1994 en faveur de la sécurité dans les établissements scolaires comportait notamment une enveloppe de crédits budgétaires de 381 M€ sur cinq ans affectée à la mise en sécurité des établissements d'enseignement du 1er degré.
- ◆ La circulaire du 20 juillet 1994 a fixé les modalités de l'aide de l'Etat : son montant, cumulable avec la dotation globale d'équipement des communes, est fixé à 30% maximum du total hors taxes de la dépense subventionnable pour les communes éligibles à la DGE ; pour les autres communes, il est fixé à 50% maximum.
- ◆ Par ailleurs, la circulaire du 16 octobre 1996 a fixé les modalités de l'aide de l'Etat aux collectivités locales pour financer, dans les établissements des 1er et 2ème degrés, les travaux rendus obligatoires par le décret n°96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques liés à l'amiante : pour les écoles, les aides sont calculées selon les modalités de la circulaire du 20 juillet 1994, pour les collèges et lycées, leur montant est fixé à 25% maximum du total hors taxes de la dépense subventionnable.
- ◆ En outre, 26 M€ seront consacrés à la partition des collèges, conformément à une décision du conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999. Enfin, la circulaire du 3 novembre 1999 prévoit une aide exceptionnelle aux travaux dans les établissements scolaires exposés à un risque sanitaire du fait de la concentration en radon, dont les modalités sont fixées par référence à celles de la circulaire du 20 juillet 1994.
- ◆ Ces crédits ont, maintenant, été intégralement transférés aux ministères de l'intérieur et de l'éducation nationale.

Chapitre 67-04

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	"	"	32.944	32.944	930	32.014
1 ^{er} janvier 2002	"	"	32.944	32.944	930	32.014

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	"	930
Loi de finances pour 2002	"	"
En compte au 1er janvier 2002	"	930

Chapitre 67-04

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)

Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Intérieur	67-50	32.944	32.944
Totaux des crédits de paiement à verser		32.944	32.944

Chapitre 67-04

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	"	930
Loi de finances pour 2000	"	45.735
Modifications des crédits	"	-45.735
Crédit disponible pour l'exercice	"	930
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	"	////
Paiements	////	"
Crédit disponible en fin d'exercice	"	930
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	930
Loi de finances pour 2001	"	"
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	"	930
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	"	////
Paiements	////	"
Crédit disponible en fin d'exercice	"	930
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	930
Loi de finances pour 2002	"	"
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	"	930

Chapitre 67-05 : Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

(en milliers d'euros)

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Crédit à répartir	"
	Total pour le chapitre	"

Chapitre 67-05

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	2.511.247	"	"	2.511.247	"	2.511.247
1 ^{er} janvier 2002	2.849.993	"	"	2.849.993	"	2.849.993

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	2.511.247	"
Modifications des crédits en 2001	338.746	"
Transferts ou répartitions versés	-1.298.404	"
Loi de finances rectificative	1.637.150	"
Loi de finances pour 2002	"	"
En compte au 1er janvier 2002	2.849.993	"

Chapitre 67-05

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 67-05

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	2.362.960	"
Loi de finances pour 2000	15	"
Modifications des crédits	148.272	"
Crédit disponible pour l'exercice	2.511.247	"
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	/////
Délégations	"	/////
Paiements	/////	"
Crédit disponible en fin d'exercice	2.511.247	"
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	2.511.247	"
Loi de finances pour 2001	"	"
Modifications des crédits	338.746	"
Crédit disponible pour l'exercice	2.849.993	"
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	/////
Délégations	"	/////
Paiements	/////	"
Crédit disponible en fin d'exercice	2.849.993	"
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	2.849.993	"
Loi de finances pour 2002	"	"
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	2.849.993	"

III. Documents annexes

Présentation des dépenses, par agrégat et titre

Situation des dépenses pour 2001, par agrégat et titre (situation provisoire au 15 février 2002)

Agrégats	Dépenses ordinaires				Dépenses en capital		Total (€)
	Titre I	Titre II	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI	
21 Interventions politiques et administratives et action internationale			835.421	156.227.435		442.898.382	599.961.238
22 Interventions économiques et sociales				3.580.498.135			3.580.498.135
31 Dette publique et divers	100.626.062.813						100.626.062.813
32 Pouvoirs publics		755.171.546					755.171.546
33 Dépenses communes de personnel			34.225.222.164				34.225.222.164
Total général	100.626.062.813	755.171.546	34.226.057.585	3.736.725.570		442.898.382	139.786.915.896

Présentation économique des dépenses

Récapitulatif générale pour l'exercice 2001 (situation provisoire au 15 février 2002) (1)

Nomenclature économique	Paiements (€)
Prestations externes	319.317.020
Entretien et réparations	9.784.178
Documentation, publicité, relations publiques	13.110.615
Divers	295.781.070
Subventions	3.347.657.040
Subventions aux entreprises (y compris entreprises individuelles)	3.717.210
Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes locaux	156.227.435
Subventions aux autres administrations publiques	1.467.875.181
Subventions aux ménages et aux associations	1.719.837.214
Assistance et opérations diverses de répartition	63.945.314.945
Aide sociale	44.518.003
Allocations aux réfugiés et rapatriés	23.347.646
Aides et secours exceptionnels	11.180.278
Opérations diverses	63.866.269.019
Charges de personnel	32.697.820.242
Rémunérations principales	709.373.556
Autres charges connexes au traitement	20.617.662
Pensions	29.539.201.282
Cotisations sociales part de l'Etat	2.427.020.776
Charges financières	39.290.938.387
Intérêts des emprunts intérieurs à long terme émis sur le marché financier	28.614.737.592
Intérêts des engagements divers à long terme	4.499.039
Intérêts des bons du trésor à court et moyen terme	9.625.439.272
Intérêts des dépôts de correspondants et instituts d'émission de la zone franc	955.543.133
Charges financières diverses	90.719.351
Charges exceptionnelles	185.868.261
Versements résultant de la mise en jeu de la garantie	185.868.261
Total :	139.786.915.895

(1) Cette situation est établie sur la base de la codification économique de 2001. Le total des montants des lignes les plus fines de la nomenclature économique peut être différent du total de la ligne de regroupement, en l'absence de précisions suffisantes sur certains paragraphes.

Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans

Les montants sont exprimés en €

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES ORDINAIRES						
TITRE I - Dette publique et dépenses en atténuation de recettes						
1ère partie - Dette négociable à long, moyen ou court terme						
11-05	Service des rentes amortissables, des emprunts d'Etat et des obligations du Trésor à moyen et long terme	25.441.684.440	26.145.676.622	27.517.840.804	28.546.189.765	28.857.135.001
11-06	Intérêts des bons du Trésor à court ou moyen terme et valeurs assimilées	10.888.208.343	10.984.713.937	9.550.881.689	9.757.867.970	9.982.520.000
Totaux pour la 1ère partie :						
	CP	36.329.892.783	37.130.390.559	37.068.722.493	38.304.057.735	38.839.655.001
2ème partie - Dette non négociable. Dette à vue						
12-01	Intérêts des comptes de dépôt au Trésor	1.162.736.277	1.114.592.877	993.052.898	658.579.754	330.000.000
12-02	Bons du Trésor non négociables	83.648.776	85.584.878	112.964.722	121.837.255	134.000.000
12-03	Rémunération des dépôts de divers instituts d'émission et banques centrales	233.765.323	205.806.173	163.120.448	220.288.830	202.587.764
12-05	Service de la dette de divers organismes, d'emprunts, d'annuités et d'intérêts divers <i>Libellé modifié en 2000</i>	42.725.314	17.683.700	11.909.725	8.331.644	4.761.000
12-06	Remboursement des créances afférentes à la distribution d'actions aux salariés des entreprises industrielles et commerciales <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
12-07	Service d'emprunts, d'annuités et d'intérêts divers <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	7.182.475	6.529.922	"	"	"
Totaux pour la 2ème partie :						
	CP	1.530.058.165	1.430.197.550	1.281.047.793	1.009.037.483	671.348.764
3ème partie - Charges diverses résultant de la gestion de la dette et frais de trésorerie						
13-01	Charges diverses résultant de la gestion de la dette	"	"	"	"	"
13-03	Frais divers de trésorerie	47.259.195	47.259.195	47.259.195	47.259.195	45.000.000
Totaux pour la 3ème partie :						
	CP	47.259.195	47.259.195	47.259.195	47.259.195	45.000.000
4ème partie - Garanties						
14-01	Garanties diverses	238.759.553	225.959.933	189.036.781	164.644.939	125.300.000
Totaux pour la 4ème partie :						
	CP	238.759.553	225.959.933	189.036.781	164.644.939	125.300.000
5ème partie - Dépenses en atténuation de recettes						
15-01	Dégrèvements, remises et annulations, remboursements et restitutions sur contributions directes	20.558.512.220	22.272.801.418	22.955.773.016	26.621.409.635	29.474.000.000
15-02	Remboursements sur produits indirects	21.942.246.214	24.407.087.660	27.539.914.964	29.395.219.504	33.236.000.000

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
	et divers					
15-03	Frais de poursuites et de contentieux	259.163.329	259.163.329	259.163.329	243.918.428	155.000.000
15-06	Décharges de responsabilité et remises de débet	30.489.803	45.734.705	83.846.959	76.224.509	75.000.000
15-07	Remboursement forfaitaire aux exploitants agricoles non assujettis à la T.V.A. Application de l'article 12 de la loi n°67-1114 du 21 décembre 1967 <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	68.602.058	71.651.038	"	"	"
	Totaux pour la 5ème partie :					
	CP	42.859.013.624	47.056.438.150	50.838.698.268	56.336.772.076	62.940.000.000
	Totaux pour le titre I :					
	CP	81.004.983.320	85.890.245.387	89.424.764.530	95.861.771.428	102.621.303.765
	TITRE II - Pouvoirs publics					
	partie unique - Pouvoirs publics					
20-11	Président de la République - Dotation, frais, représentation, déplacements <i>Libellé modifié en 2000</i>	970.490	992.443	1.584.708	1.606.965	1.634.000
20-12	Présidence de la République - Secrétariat général, Cabinet, Etat-major particulier, services administratifs, documentation, bibliothèque, parc automobile <i>Libellé modifié en 2000</i>	4.323.454	6.834.899	7.409.480	7.848.533	13.470.165
20-13	Frais de représentation, de déplacement et de voyage du Président de la République <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	565.586	578.087	"	"	"
20-14	Frais de renouvellement et de fonctionnement du parc automobile de la présidence de la République <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	320.753	327.156	"	"	"
20-21	Assemblée nationale	425.317.208	434.467.732	450.137.966	455.305.988	467.104.557
20-31	Sénat	233.525.978	238.066.977	258.873.676	254.067.568	261.740.300
20-32	Sénat - Jardin et Musée du Luxembourg <i>Chapitre créé en 2001</i>	"	"	"	9.784.178	13.505.300
20-41	Assemblée nationale et Sénat - Chaîne parlementaire <i>Chapitre créé en 2001</i>	"	"	"	13.110.615	14.635.205
20-51	Conseil constitutionnel <i>Libellé modifié en 2000</i>	968.051	946.708	4.289.915	5.070.454	6.017.000
20-52	Conseil constitutionnel. Traitements et indemnités du secrétaire général et du personnel administratif. Rémunération et frais de mission des rapporteurs adjoints <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	2.146.482	2.251.672	"	"	"
20-53	Conseil constitutionnel. Dépenses de fonctionnement. Achat et entretien du matériel et des véhicules. Entretien des bâtiments <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	896.400	800.357	"	"	"
20-61	Haute Cour de Justice	"	"	"	"	"
20-62	Cour de justice de la République	792.735	792.735	792.735	792.735	766.200

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
20-63	Cour de justice de la République. Frais de justice	228.674	228.674	228.674	228.674	230.000
	Totaux pour la partie unique :					
	CP	670.055.811	686.287.440	723.317.154	747.815.710	779.102.727
	Totaux pour le titre II :					
	CP	670.055.811	686.287.440	723.317.154	747.815.710	779.102.727
	TITRE III - Moyens des services					
	1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité					
31-94	Mesures générales intéressant les agents du secteur public	457.347.052	"	35.063.274	495.459.306	445.000.000
	Totaux pour la 1ère partie :					
	CP	457.347.052	"	35.063.274	495.459.306	445.000.000
	2ème partie - Personnel. Pensions et allocations					
32-92	Versement au fonds spécial prévu par l'article 2 de la loi du 2 août 1949 pour le régime de retraite des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. Compléments de pensions aux ouvriers et allocations aux ouvriers et veuves d'ouvriers de ces établissements	19.047.438	19.024.570	15.060.134	15.054.798	15.000.000
32-97	Pensions	1.806.520.854	4.478.750.894	5.450.021.876	5.507.566.807	5.886.000.000
	Totaux pour la 2ème partie :					
	CP	1.825.568.292	4.497.775.464	5.465.082.010	5.522.621.605	5.901.000.000
	3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales					
33-91	Personnel en activité. Prestations et versements obligatoires	7.875.363.781	8.295.055.926	7.987.246.115	3.497.790.252	4.304.000.000
33-92	Personnel en activité. Prestations et versements obligatoires. Crédits globaux <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	15.244.902	15.244.902	"	"	"
	Totaux pour la 3ème partie :					
	CP	7.890.608.683	8.310.300.828	7.987.246.115	3.497.790.252	4.304.000.000
	4ème partie - Matériel et fonctionnement des services					
34-91	Services rendus par la Poste à l'administration <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	152.449.017	94.061.044	"	"	"

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
34-95	Dépenses d'informatique et de télécommunication <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	3.201.429	3.201.429	"	"	"
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	155.650.446	97.262.473	"	"	"
	6ème partie - Subventions de fonctionnement					
36-01	Fonds de solidarité vieillesse <i>Chapitre supprimé en 2002</i>	811.029	821.700	827.798	835.421	"
	Totaux pour la 6ème partie :					
	CP	811.029	821.700	827.798	835.421	"
	7ème partie - Dépenses diverses					
37-01	Remboursements des frais de gestion au titre de concours aux Etats étrangers <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	22.867.353	31.252.049	"	"	"
37-02	Préparation de l'Union économique et monétaire <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
37-03	Etudes <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	5.030.818	5.488.165	"	"	"
37-04	Financement des partis et des groupements politiques (lois n°88-227 du 11 mars 1988 et n°90-55 du 15 janvier 1990) <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	80.264.408	80.264.408	"	"	"
37-05	Dépenses afférentes aux ventes de titres, de parts ou de droits de sociétés mentionnées à l'article 10 de la loi de finances rectificative pour 1993 (n°93-859 du 22 juin 1993) <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
37-06	Rémunération des prestations de la Banque de France et des instituts d'émission dans les départements d'outre-mer <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	105.270.620	111.287.783	"	"	"
37-07	Dépenses de télécommunications de diverses administrations <i>Chapitre créé en 1999, supprimé en 2000, créé en 2002</i>	"	762.245	"	"	10.000
37-93	Actions de modernisation budgétaire et comptable <i>Libellé modifié en 1999, Chapitre supprimé en 2000</i>	5.183.267 (16)	5.183.267 (16)	"	"	"
37-94	Dépenses éventuelles	43.447.970	45.734.705	45.734.705	45.734.705	45.000.000

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
37-95	Dépenses accidentelles	39.636.744	68.602.058	250.016.388	56.406.136	41.000.000
	Totaux pour la 7ème partie :					
	CP	301.701.180	348.574.680	295.751.093	102.140.841	86.010.000
	Effectifs	(16)	(16)	(")	(")	(")
	Totaux pour le titre III :					
	CP	10.631.686.682	13.254.735.145	13.783.970.290	9.618.847.425	10.736.010.000
	Effectifs	(16)	(16)	(")	(")	(")
	TITRE IV - Interventions publiques					
	1ère partie - Interventions politiques et administratives					
41-23	Aides de l'Etat en faveur des collectivités locales <i>Libellé modifié en 2000</i>	3.048.980	2.286.735	128.373.354	133.419.111	132.234.588
41-24	Fonds national de péréquation <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	97.417.056	126.123.816	"	"	"
41-25	Plan d'urgence en faveur des lycées <i>Chapitre créé en 1999</i>	"	15.245	"	13.720.412	13.720.412
	Totaux pour la 1ère partie :					
	CP	100.466.036	128.425.796	128.373.354	147.139.523	145.955.000
	2ème partie - Action internationale					
42-01	Dons en faveur de l'ajustement structurel <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	"	"	"	"	"
42-04	Service des bonifications d'intérêts concernant les prêts accordés à la Grèce en application de l'accord d'association entre cet Etat et la Communauté économique européenne <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
42-07	Application de conventions fiscales passées entre la France et des Etats étrangers <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	81.560.224	82.840.796	"	"	"
	Totaux pour la 2ème partie :					
	CP	81.560.224	82.840.796	"	"	"
	Totaux pour la 3ème partie :					
	CP	"	"	"	"	"
	4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions					
44-02	Réaménagement de charges d'endettement <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	2.286.735	2.286.735	"	"	"
44-20	Programmes européens de développement régional <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	"	"	"	"	"
44-75	Mesures exceptionnelles en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle <i>Chapitre supprimé en 1999</i>	6.556.054.741	"	"	"	"
44-76	Mesures exceptionnelles en faveur de la cohésion sociale <i>Chapitre supprimé en 1999</i>	34.301.029	"	"	"	"
44-91	Encouragements à la construction	1.351.170.885	1.333.168.180	1.194.285.601	1.411.373.002	1.510.800.000

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
	immobilière. Primes à la construction					
44-92	Primes d'épargne populaire <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	"	"	"	"	"
44-93	Indemnisation des préjudices subis dans le secteur du tourisme suite au naufrage de l'Erika <i>Chapitre créé en 2002</i>	"	"	"	"	10.000
44-94	Contributions financières exceptionnelles aux provinces néo-calédoniennes <i>Chapitre créé en 2000, supprimé en 2001</i>	"	"	15.245	"	"
44-95	Participation à divers fonds de garantie <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	22.867.353	113.879.416	"	"	"
44-96	Charges afférentes aux emprunts émis pour le financement des prêts de reclassement aux rapatriés <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	457.347	304.898	"	"	"
44-97	Bonifications d'intérêts à verser par l'Etat au Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	1.524.490	1.143.368	"	"	"
44-98	Participation de l'Etat au service d'emprunts à caractère économique <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	823.976.267	754.622.635	"	"	"
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	8.792.638.847	2.205.405.232	1.194.300.846	1.411.373.002	1.510.810.000
	6ème partie - Action sociale.					
	Assistance et solidarité					
46-01	Actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion dans les départements d'outre-mer <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
46-02	Secours aux victimes de sinistres et calamités	762.245	2.286.735	2.286.735	2.286.735	2.300.000
46-90	Versements à divers régimes obligatoires de sécurité sociale	200.914.084	75.614.713	1.089.135.416	1.478.450.569	880.200.000
46-91	Diverses aides en faveur des rapatriés prises en charge par l'Etat <i>Libellé modifié en 2000</i>	39.636.744	12.195.921	32.868.008	29.727.558	20.600.000
46-92	Fonds spécial d'invalidité <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	241.418.264	242.698.835	"	"	"
46-93	Majoration de rentes <i>Libellé modifié en 2000</i>	10.976.329	12.195.921	375.684.687	368.926.622	280.500.000
46-94	Majoration de rentes viagères <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	357.950.292	358.178.966	"	"	"
46-97	Versements de l'Etat à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales au titre des parts contributives dues par les caisses de retraites d'Algérie, du Maroc et de Tunisie <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	22.867	35.063	"	"	"

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
46-98	Réparation de préjudices dans le domaine de la santé <i>Libellé modifié en 2002</i>	38.112.254	15.244.902	7.622.451	7.622.451	3.100.000
	Totaux pour la 6ème partie :					
	CP	889.793.079	718.451.056	1.507.597.297	1.887.013.935	1.186.700.000
	7ème partie - Action sociale. Prévoyance					
47-91	Participation de l'Etat aux dépenses de la caisse de retraites des régies ferroviaires d'outre-mer <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	8.402.990	7.895.335	"	"	"
47-92	Contribution de l'Etat à l'amélioration des retraites des rapatriés <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	71.651.038	41.771.031	"	"	"
	Totaux pour la 7ème partie :					
	CP	80.054.028	49.666.366	"	"	"
	Totaux pour le titre IV :					
	CP	9.944.512.214	3.184.789.246	2.830.271.497	3.445.526.460	2.843.465.000
	Totaux pour les dépenses ordinaires					
	CP	102.251.238.027	103.016.057.218	106.762.323.471	109.673.961.023	116.979.881.492
	Effectifs	(16)	(16)	(")	(")	(")
	DÉPENSES EN CAPITAL					
	TITRE V - Investissements exécutés par l'Etat					
	4ème partie - Entreprises industrielles et commerciales					
54-90	Apports au fonds de dotation ou au capital des entreprises publiques ou d'économie mixte <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	"	"	"	"	"
	AP	(")	(")	(")	(")	(")
	7ème partie - Equipements administratif et divers					
57-01	Opérations de construction à caractère interministériel <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
57-05	Equipement administratif. Acquisitions, constructions et aménagement d'immeubles nécessaires au fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	18.294.000 (22.258.000)	" (")	" (")	" (")	" (")
	Totaux pour la 7ème partie :					
	CP	18.294.000	"	"	"	"
	AP	(22.258.000)	(")	(")	(")	(")
	8ème partie - Investissements hors de la métropole					
58-00	Participation de la France au capital d'organismes internationaux	12.958.000 (15.245.000)	53.205.000 (")	" (")	" (")	" (")

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
	<i>Chapitre supprimé en 2000</i>					
58-01	Banque européenne d'investissement	"	"	"	"	"
	<i>Chapitre supprimé en 1998</i>	(")	(")	(")	(")	(")
	Totaux pour la 8ème partie :					
	CP	12.958.000	53.205.000	"	"	"
	AP	(15.245.000)	(")	(")	(")	(")
	Totaux pour le titre V :					
	CP	31.252.000	53.205.000	"	"	"
	AP	(37.503.000)	(")	(")	(")	(")
	TITRE VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat					
	4ème partie - Entreprises industrielles et commerciales					
64-00	Interventions en faveur des petites et moyennes entreprises	15.245.000	8.690.000	"	"	"
	<i>Chapitre supprimé en 2000</i>	(15.550.000)	(4.878.000)	(")	(")	(")
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	15.245.000	8.690.000	"	"	"
	AP	(15.550.000)	(4.878.000)	(")	(")	(")
	5ème partie - Logement et urbanisme					
65-01	Aide aux villes nouvelles	16.032.000	16.449.000	"	"	"
	<i>Chapitre supprimé en 2000</i>	(11.129.000)	(12.196.000)	(")	(")	(")
65-02	Mesure exceptionnelle en faveur du logement : financement des prêts à taux zéro pour le logement ancien consentis jusqu'au 31 décembre 1996	"	"	"	"	"
	<i>Chapitre supprimé en 2000</i>	(")	(")	(")	(")	(")
65-20	Programmes européens de développement régional	"	"	"	"	"
	<i>Chapitre supprimé en 2000</i>	(")	(")	(")	(")	(")
	Totaux pour la 5ème partie :					
	CP	16.032.000	16.449.000	"	"	"
	AP	(11.129.000)	(12.196.000)	(")	(")	(")
	6ème partie - Equipement culturel et social					
66-10	Aménagement de la Villette	"	"	"	"	"
	<i>Chapitre supprimé en 2000</i>	(")	(")	(")	(")	(")
	Totaux pour la 6ème partie :					
	CP	"	"	"	"	"
	AP	(")	(")	(")	(")	(")
	7ème partie - Equipements administratif et divers					
67-02	Actions de réparation des dégâts causés par les catastrophes naturelles	"	"	"	"	"
	<i>Chapitre supprimé en 2000</i>	(")	(")	(")	(")	(")
67-03	Ville et zones défavorisées. Interventions et réalisations d'équipements	"	"	"	"	"
	<i>Chapitre supprimé en 2000</i>	(")	(")	(")	(")	(")

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
67-04	Mesures de soutien à l'activité économique. Travaux de sécurité dans les écoles	40.399.000 (50.308.000)	32.777.000 (50.308.000)	45.735.000 (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)
67-05	Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)	" (15.000)	" (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	40.399.000	32.777.000	45.735.000	"	"
	AP	(50.308.000)	(50.308.000)	(15.000)	(⁽¹⁾)	(⁽¹⁾)
8ème partie - Investissements hors de la métropole						
68-00	Aide extérieure <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	93.604.000 (91.469.000)	45.735.000 (91.469.000)	" (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)
68-01	Participation de la France à la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	" (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)
68-02	Participation de la France au Fonds européen de développement <i>Chapitre supprimé en 2002</i>	245.748.000 (⁽¹⁾)	245.748.000 (⁽¹⁾)	221.051.000 (⁽¹⁾)	213.429.000 (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)
68-04	Participation de la France à divers fonds <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	341.638.000 (277.762.000)	346.059.000 (246.967.000)	" (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)	" (⁽¹⁾)
Totaux pour la 8ème partie :						
	CP	680.990.000	637.542.000	221.051.000	213.429.000	"
	AP	(369.231.000)	(338.436.000)	(⁽¹⁾)	(⁽¹⁾)	(⁽¹⁾)
Totaux pour le titre VI :						
	CP	752.666.000	695.458.000	266.786.000	213.429.000	"
	AP	(446.218.000)	(405.818.000)	(15.000)	(⁽¹⁾)	(⁽¹⁾)
Totaux pour les dépenses en capital						
	CP	783.918.000	748.663.000	266.786.000	213.429.000	"
	AP	(483.721.000)	(405.818.000)	(15.000)	(⁽¹⁾)	(⁽¹⁾)
Totaux généraux :						
	CP	103.035.156.027	103.764.720.218	107.029.109.471	109.887.390.023	116.979.881.492
	AP	(483.721.000)	(405.818.000)	(15.000)	(⁽¹⁾)	(⁽¹⁾)
	Effectifs	(16)	(16)	(⁽¹⁾)	(⁽¹⁾)	(⁽¹⁾)